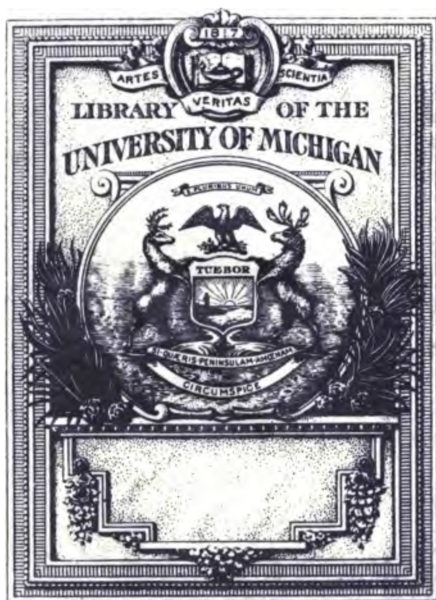

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

AVIS IMPORTANT,

ADRESSÉ

A NOSSEIGNEURS LES CARDINAUX, Archevêques & Evêques ; aux Seigneurs de la Cour ; à toute la Nobleſſe ; à Meſſieurs les Magiſtrats des Parlemens & autres Tribunaux ſupérieurs & inferieurs ; aux Magiſtrats municipaux des Villes & Communautés ; aux Eccléſiaſtiques Séculiers & Réguliers ; aux Religieux & Religieuſes ; à tous les Ordres & particuliers de l'Etat ; à la Nation entiere.



A BRUXELLES,

M. DCC. LX V.

[illegible]

[illegible]

AVIS IMPORTANT

ADRESSE' A NOSSEIGNEURS les Cardinaux, Archevêques & Evêques ; aux Seigneurs de la Cour ; à toute la Nobleſſe ; à Meſſieurs les Magiſtrats des Parlemens & autres Tribunaux ſupérieurs & inférieurs ; aux Magiſtrats municipaux des Villes & Communautés ; aux Eccléſiaſtiques Séculiers & Réguliers ; aux Religieux & Religieuſes ; à tous les Ordres & particuliers de l'Etat, à la Nation entiere.

IL n'eſt perſonne qui ne s'apperçoive des dangers de la Religion dans ce Royaume ; il en eſt peu, qui voyent ſa perte totale auſſi infaillible & auſſi prochaine qu'elle l'eſt. Nous ne ferons point à Noſſeigneurs les Cardinaux, Archevêques & Evêques l'injuſtice de penſer qu'ils manquent de zele pour craindre, & de pénétration pour prévoir où les cho-

ſes peuvent aller. Mais ne regardent-ils pas ce fâcheux Evénément dans le lointain ? Ne prennent-ils pas le change ? Ne croyent-ils pas qu'on n'en vouloit qu'aux Jéſuites, & que leur deſtruction eſt l'ouvrage uniquement des Janſeniſtes ? S'ils n'ont pas porté plus loin leurs vues & leurs ſoupçons, ils ſe ſont trompés : ce qui vient de ſe paſſer eſt le triſte prélude d'une Conjuration générale, d'autant plus effrayante, qu'un grand nombre de perſonnes de tout état y ſont entrés ſans s'en appercevoir ; d'autant plus certaine qu'elle aura ſon effet d'une maniere preſque imperceptible. Les Jéſuites étoient comme ces gardes avancées qu'il faut égorger de nuit ſi on veut ſe rendre maître de la place ; ils ont été immolés, n'en parlons plus. Les Janſeniſtes ont été comme ces hommes groſſiers & infâmes que le Sanedrin avoit diſpoſés pour crier : *Crucifige*, *Crucifige* ; ils ont operé ce que l'enfer vouloit

d'eux, ne les confiderons que comme de vils inftrumens que l'on rejettera quand on n'en aura plus que faire ; laiffons donc jouir les uns de fa compaffion qu'ils infpirent, & les autres en poffeffion du mépris qu'ils méritent, & développons le fiftême infernal de là deftruction de la Religion.

On doit fe rappeller qu'immédiatement après la retraite de M. *Orry* fon fucceffeur moins fécond que lui en expédient, & par conféquent plus embarraffé, força tous les moyens de faire venir de l'argent dans les coffres du Roi ; & celui que l'habile M. *Defmarets* avoit trouvé pour derniere reffource à la fin d'une troifiéme guerre très-opiniâtre, fut employé au commencement d'une Paix affez glorieufe. Le Clergé venoit de fignaler fon zéle pour le fervice du Roi, en lui donnant feize millions pour le rétabliffement de la Marine ; un an après S. M. donna un Edit portant,

établiſſement du Vingtiéme ; le Miniſtre de la finance oubliant la générofité du Clergé, ou peut être meſurant ſes richeſſes à ſes dons, s'imagina qu'il pourroit tirer de groſſes ſommes annuelles de ce Corps, s'il le comprenoit dans le rolle du Vingtiéme ; & abuſant de la clauſe de l'Edit, *exempts ou non exempts*, qui ne regarda jamais les Ecclésiaſtiques, il s'eſſaya d'abord ſur le Clergé des trois Evêchés qui ne fait point partie de celui de France ; ceux qui le compoſent demanderent leur aſſiſtance à Mrs. les Agens-généraux (1) qui préſenterent des remontrances au Roi ; Sa Majeſté les écouta avec bonté, & leur ordonna d'aller trouver Mr. le Contrôleur-général ; le Miniſtre arrêté au premier pas qu'il faiſoit dans la carriere qu'il s'étoit ouverte, leur dit en les voyant, M*rs*.

(1) Mrs. les Abbés de Breteuil & de Nicolai.

vous ſonnés le Tocſin, (1) l'un d'eux lui répondit avec autant d'eſprit que de fermeté, *il le faut bien, puiſque vous mettez le feu par-tout*; & ſi par cette réponſe il éteignit le feu que le Miniſtre de la finance vouloit mettre dans les trois Evêchés, il en alluma un dans ſon ame qui a cauſé un grand incendie: *verbis odia aſpera movi.*

Dès ce moment M. le Contrôleur-général ſenſible comme tous les hommes ſongea au moyen de cacher ſa honte, & de montrer ſon reſſentiment; (2) cependant il fit ceſſer non-ſeulement dans l'étendue des trois Evêchés, mais encore dans l'enceinte de la Capitale les diligences que l'on faiſoit

---

(1) M. l'Abbé de Nicolai aujourd'hui Evêque de Verdun.

(2) C'eſt un fait connu de peu de monde; Mrs. les Receveurs de la Capitulation pourroient l'atteſter, nous le révélons pour faire voir que le Roi fut trompé lorſqu'on lui aſſura qu'il n'avoit jamais été queſtion d'exiger le Vingtiéme des Eccléſiaſtiques.

par ſes ordres, pour tirer des Eccléſiaſtiques la déclaration de leurs biens ? mais s'il ſçût excuſer ſon entrepriſe aux yeux religieux du Roi, il ſçût encore mieux montrer ſa mauvaiſe volonté contre les Eccléſiaſtiques aux yeux de tout le monde ; il avoit déjà fait donner l'Edit *de Main-morte* qu'on regarde comme un chef-d'œuvre de Politique, & qui deviendra avec le tems la ruine d'une des plus grandes reſſources de l'Etat ; car ſi d'un côté les Eccléſiaſtiques ne peuvent acquérir qu'à un prix qui rendroit leurs acquiſitions impoſſibles à force d'être onéreuſes, & que de l'autre on ne ceſſe de tirer d'un fond ſans y rien mettre, le crédit du Clergé ſera bien-tôt épuiſé ; mais ce n'eſt pas l'objet direct de ce Mémoire ; ceux qui viendront après nous le traiteront.

Il nous ſuffit de dire que le ſeul préambule de cet Edit préſageoit tout ce qui eſt arrivé dans la ſuite.

Le Clergé s'aſſembla peu de tems après la promulgation de celui du Vingtiéme ; M. le Contrôleur-général avoit eſſuyé quelque reproche de la part du Roi, au ſujet des déclarations demandées aux Eccléſiaſtiques des trois Evêchés, & il s'en étoit ſans doute excuſé à la maniere des Miniſtres, c'eſt-à-dire, en niant le fait ou en lui donnant une autre couleur : il voulut donc perſuader à S. M. auprès de laquelle il avoit un puiſſant Protecteur, que les déclarations demandées n'avoient pour objet que de faire rendre aux Eccléſiaſtiques du ſecond ordre, une juſtice dans les répartitions d'impoſition qu'il ſuppoſa leur être déniée ; il s'attacha à un ancien projet que les Evêques eux-mêmes avoient formé ſous le miniſtére de M. le Duc, & qui rencontra tant de difficultés dans l'exécution, qu'ils furent obligés de l'abandonner après cinq ans de travail.

M. le Contrôleur-général fit revivre la déclaration que le Roi avoit donnée dans ce tems-là à la très-humble priere du Clergé ; il y ajouta cependant quelque chose du sien , autant pour lui donner l'air de la nouveauté, que pour montrer son humeur à ceux qui l'avoient fait reculer. Ce moyen auquel ce Ministre s'étoit pris croula sous lui, mais non pas sans exposer le Clergé à quelque désagrément. On sçût indisposer S. M. contre l'Assemblée ; & elle eut ordre de se séparer : ce ne fut cependant qu'après avoir vû repandre plusieurs Libelles , dont un seul mérite attention ; (*) c'est celui qui est connu sous le titre des lettres : *Ne repugnate.* Cet ouvrage est si hardi & si pernicieux que personne n'a voulu s'en avouer le pere ? il est vrai qu'il est l'enfant de plusieurs , mais quoiqu'il pût faire honneur quant à la nouveau-

(*) 1750.

té du ſiſtême, & à la force du ſtile; tous ceux qui pouvoient partager cette gloire, l'ont refuſée par prudence, & ſont allés plus d'une fois au devant de l'accuſation; ce qui ſuffiroit ſeul pour prouver qu'il eſt deſtructif des principes de Religion, dont les plus téméraires ne vouloient pas alors paroître entiérement dépourvus. Cependant cet Ecrit fut comme le cri de guerre, & l'étendard autour duquel tous les ennemis de l'Egliſe ſe ſont réunis, les uns par bel air, les autres par fantaiſie de l'eſprit ou corruption du cœur, & chacun à ſa maniere; enſorte que depuis ce malheureux moment juſqu'à ce jour le Royaume a été inondé de Libelles, qui attaquent tour à tour ſéparément ou enſemble l'Autel & le Trône.

Si l'on conſidére la marche progreſſive de ces Ecrits, & le ſoutien que leurs Auteurs ſe prêtent mutuellement par les éloges qu'ils

ſe donnent, & l'appui qu'ils prêtent à leurs idées dans leurs différens ouvrages, & dans leurs entretiens particuliers ; on n'aura pas de peine à ſe perſuader que c'eſt l'effet d'une conjuration, ou chacun eſt entré de lui-même incité par ſon propre cœur plutôt que par celui d'autrui. On voit cependant qu'ils étoient protegés ſecretement, puiſqu'ils ne trouvoient rien qui les arrêtât dans le débit & dans l'édition, & que le Bras vengeur ne s'eſt appéſanti que ſur quelques-uns ; encore l'a-t-il fait avec des menagemens auſquels nos peres auroient de la peine à reconnoître le zéle de nos Magiſtrats ; ce qui prouve, qu'ils n'ont pas été toujours les maîtres de ſévir à leur gré contre les Auteurs.

Notre intention n'étant pas de faire le moindre reproche à nos Magiſtrats, ni de les indiſpoſer contre qui que ce ſoit, nous ne donnerons ni la liſte des ouvrages

ni le noms des Auteurs qu'ils ont épargnés ; nous dirons ſeulement qu'il n'en eſt aucun qui n'eût mérité une flétriſſure éclatante, & des peines ſévéres ; & ſi quelqu'un de ces premiers Ecrivains eût été traité ſuivant la rigueur des loix du Royaume, on n'eût pas été dans la néceſſité de les faire tomber ſur un étranger, (1) qui à ce titre les méritoit moins que beaucoup d'autres. S'il ſe fut défendu autrement que par la fuite, s'il s'étoit préſenté devant le Tribunal reſpectable qui l'a décreté, il eut pû reprocher aux Evêques leur ſilence, aux Magiſtrats leur inaction, à la Cour ſon indifférence, il eut pû dire à tous : l'exemple m'a ſéduit, l'impunité m'a encouragé, la protection qu'on accordoit aux Ecrits ſcandaleux & ſéditieux des Nationaux a enhardi ma main étrangere ; mon crime eſt d'avoir écrit

(1) M. Jean-Jacques Rouſſeau de Genève.

le dernier ; mon excuse est d'avoir vû que vous laissiés écrire : votre sévérité quoique juste n'est pas moins une injustice : vous m'avez trompez, vous Evêques, en ne lançant pas les foudres de l'Eglise sur la tête criminelle d'un tel, d'un tel, & d'un tel qui ont blasphêmé long-tems avant que je hazardasse mon sistême, ou si l'on veut, mes paradoxes.

Vous, Magistrats, qui vous êtes contentés de supprimer, ou faire lacerer des livres, quand vous auriés dû faire lacerer les Auteurs ; vous, intendant de la Librairie, qui avec vos permissions tacites, avez laissé tout imprimé, excepté ce qui pouvoit être utile ; vous, Ministres du Roi, qui abusant de votre crédit, avez mis dans des emplois ceux qu'il eût fallu mettre dans des cachots : J'ai eu tort d'écrire mon *Emile*, mais avant cela j'avois écrit contre les spectacles, & n'en avois eu ni applaudissement ni recompense :

ſe : un Auteur écrit en faveur des ſpectacles, & on lui donne une penſion.

Tels ſeroient à peu près les reproches que cet étranger pourroit faire à tous les ordres de l'Etat ; il ne ſe juſtifieroit pas ſans doute, mais il les forceroit à convenir qu'ils ont tous tort, & c'eſt ce que nous avons voulu faire ſentir en introduiſant cet Auteur ſur la ſcene. Il eſt certain que ſi on avoit agi fortement, & de bonne heure contre les Ecrivains que nous avons en vue ; on eut arrêté la licence & tari la ſource des Libelles : & les lettres *Ne repugnate* ſemblables aux femmes ſtériles des Juifs, ſeroient reſtées couvertes d'ignominie. Il en eſt arrivé autrement, chacun a écrit ce qu'il a voulu ; les Evêques ont gémi entre eux, & pleuré devant Dieu ; mais un torrent de larmes n'éteindroit pas ſans miracle une étincelle de feu moral ; les Magiſtrats ont donné

des Arrêts qui l'ont arrêté personne, & la Cour pleine de nouveaux systêmes, enfans du luxe & de l'oisiveté, a crû gagner beaucoup en faisant perdre aux Evêques, une considération qui retournoit à l'avantage du Roi, & à la tranquillité publique.

Les Jansénistes sans Chef, sans Docteurs, sans Ecrivains, contraints de cacher leur honte & leur misère, sous un travestissement d'habit, & dans des greniers où ils exerçoient leur petite magie naturelle & sacrilège; voyant que les Evêques étoient peu protégés des Ministres, & sur-tout de celui de la finance, saisirent cet instant pour remuer. Tant que M. le Cardinal de Fleury vécut, (*) ou que son esprit se conserva à la Cour & à la Ville, les Refractaires contens d'être tolérés dans Paris, y vivoient & mouroient à petit bruit; on refusoit les Sacremens sans que le Public en fût informé, parce que

ceux à qui on les refusoit, ne s'en soucioient pas par principe, & ne les demandoient pas par prudence; & les Prêtres libres dans l'exercice du saint Ministére, n'étoient point exposés à la cruelle alternative de la profanation ou de la proscription; en un mot, tout se passoit sans scandale, parce que les Réfractaires n'osoient pas en faire; mais soit qu'ils fussent incités sous main par quelque esprit ennemi de la paix, ou excités par celui de l'erreur qui n'est jamais tranquille; ils crurent que l'occasion de remuer étoit favorable, & ils en profiterent.

Les Prêtres appellans ne se cacherent plus, (*) dèslors sous l'ha-

(*) Mr l'Archevêque de Paris, sçachant que ces Prêtres refugiés, travestis, & sans pouvoirs confessoient les Refractaires, voulut y remédier en exigeant plus d'exactitude de la part des Curés, dans l'ancien usage de demander des billets de confession établi depuis plus de cent ans; il en discouroit un jour avec le Lieutenant de Police, à qui il dit, que Paris étoit inondé de ces

bit séculier, & les Refractaires de tout état & de tout sexe firent parade de leur révolte ; ils se donnerent même le mot & la main, pour causer du trouble dans beaucoup de Diocèses, & ils commencerent à se plaindre hautement de l'anathême, sous lequel ils vivoient depuis trente ans sans peine ni murmure.

Nous ne renouvellerons pas le souvenir de tout ce qui se passa dans ce tems ; la mémoire en est trop fraiche & trop amere, & si nous avons mêlé le Jansénisme dans notre récit, ce n'a été que pour suivre le mauvais génie de la France dans tous les moyens qu'il a mis en œuvre, & pour persuader plus aisément qu'il n'a rien négligé de tout ce qui étoit propre à ruiner la Religion dans ce Royaume. Or,

Prêtres travestis ; ce Magistrat lui promit de faire cesser cet abus, mais il le fit d'une maniere qui étoit une vraie dérision ; il fit appeller ces Prêtres, & leur dit ; qu'ils n'avoient qu'à reprendre l'habit Clérical, sans rien craindre, & depuis ce moment ils ne se cacherent plus.

les Janféniſtes étoient dans ſes mains un inſtrument néceſſaire ; ils entrerent donc dans la conjuration par la ſeule haine qu'ils portent à l'autorité de l'Egliſe ; mais le Roi qui les déteſte par religion & par maximes, prêta ſecours aux Evêques ; les Refractaires ne pouvant rien eſpérer de la Cour, s'adreſſerent aux Parlemens, & ils remplirent ces Tribunaux de leurs clameurs : nos Magiſtrats n'euſſent pas écouté les plaintes rejettées par le Roi, ſi le grand nombre étoit toujours le plus fort ; il n'eſt point de Corps qui ne ſoit dominé par quelques membres impérieux ; celui du Clergé en eſt peut-être moins exempt que celui de la Magiſtrature en proportion du nombre de l'un & de l'autre ; & ſouvent on eſt maîtriſé par ceux qui ont le moins de mérite & même point du tout ; une fermeté téméraire ſuffit ſouvent pour en impoſer ; car ceux qui ne veulent que le bien, ne mettant ni chaleur

ni intrigue dans leurs moyens, se découragent plus aisément que les autres ; & ceux-ci l'emportent toujours par la sappe ou par l'assaut. Il ne faut donc pas être surpris que le très-grand nombre de nos Magistrats se soit laissé vaincre par le petit nombre qui rempli des fausses idées, que l'on avoit semées dès l'an 1730, croit que les Evêques vouloient envahir toute l'autorité dans l'Etat, de maniere que les Jansénistes trouverent un appui là où ils n'avoient trouvé autrefois que le châtiment de leur révolte.

Le Roi s'offensa de cette protection, & le Parlement de Paris fut exilé ; mais en s'éloignant de la capitale par ordre de Sa Majesté, il laissoit auprès d'elle quelqu'un qui n'étoit pas ingrat des services que les Magistrats n'avoient jamais prétendu lui rendre ; & il manœuvra si bien que leur retour devint nécessaire ; mais il n'amena pas avec

lui la tranquillité, quoiqu'il fut accompagné de la loi du silence: c'est ainsi qu'on appelle encore la déclaration du Roi du mois de Septembre 1754; les Magistrats s'en prévalurent pour rendre avec usure aux Evêques les dégoûts qu'ils avoient éprouvés. Ils croyoient les devoir au corps Episcopal; & ils ne voyoient pas qu'ils les devoient au trouble, que quelques-uns de leurs Confrères avoient excités, en armant la justice contre la Religion: c'est ainsi que les hommes les plus éclairés, sont quelquefois les plus injustes, & les plus aveugles dans leur propre cause.

Tout ce qui se passa relativement au Jansénisme, depuis le retour du Parlement de Paris, jusqu'à celui de M. l'Archevêque exilé à la Roque, étant étranger à la matière que nous traitons, nous supprimons ces détails d'autant plus volontiers, que nous ne pourrions les faire sans déplaire à beaucoup de

monde ; nous ne voulons, s'il est possible, (t) indisposer personne, mais seulement développer le plan de la Conjuration. Si nous ne nous imposions pas cette loi de discretion, il faudroit raconter comment les Evêques ont différent en 1755, après avoir été d'un même avis dans la lettre qu'ils écrivirent au Roi en 1754 ; comment ils demandèrent une décision au Pape, qu'ils n'ont pas exécutée ; comment ayant sollicité avec empressement, désiré avec impatience, & accepté deux fois sans explication, ni délai la lettre Encyclique de Benoit XIV ; ils ont essayé d'en affoiblir l'esprit, parce que leur cœur commençoit à manquer de force ; comment quelques-uns ont montré d'un côté tant d'ardeur, pour faire rendre un troisième hommage à cette décision, & que de l'autre, ils l'ont laissée outrager par les libelles des Jansénistes ; Comment après avoir promis à M. l'Archevêque de Paris,

qu'ils condamneroient ces Libelles à l'Assemblée de 1760 (*), ils ont manqué à leur parole, à leur conscience; & ce qu'ils devoient à la mémoire de ce Pape: & combien d'autres choses ne faudroit-il pas révéler? Couvrons-les donc du voile du silence, nous ne voulons déchirer celui de la charité; c'est bien assez, & beaucoup trop d'avoir laissé entrevoir malgré nous, qu'il y a eu de tout tems dans le corps Episcopal, comme dans celui de la Magistrature des hommes, qui ont sacrifié le devoir à la fortune, qui pour arriver au sommet des dignités, ont renversé le sacré & le profane, & de ces débris en-

(*) Cette promesse fut faite solemnellement, après bien des débats, un vendredi 18. Avil 1760, chez M. l'Archevêque de Narbonne, aujourd'hui Archevêque de Rheims, & alors Président de l'Assemblée; M. l'Archevêque d'Albi aujourd'hui Archevêque de Cambrai l'écrivit, & lorsqu'il vit que l'on y manquoit, il en marqua vivement quelque chose de plus que de la surprise; mais M. de la Rocheaymont ne s'en émût pas.

taſſés ſont faits autant d'éche-
lons pour s'élever ; & des
hommes qui pour parvenir plus
rapidement rampent devant les maî-
tres des graces, quoique leurs in-
férieurs, ſe proſternent à leurs pieds,
baiſent la main qui les frappe,
ſouffrent tout de leur part, excu-
ſent tout, & ſont prêts à tout
ſacrifier, pourvu qu'on veuille
payer leurs ſacrifices. Que n'a pas
à craindre l'Egliſe, lorſque ces
vûes d'ambition & de cupidité,
commencent à faire oublier tous
les devoirs du zele !

Le Roi ayant fait accepter la let-
tre enciclique de Benoit XIV, par
les Evêques ; voulut donner une
Loi qui pût la rendre reſpectable
aux yeux des Magiſtrats ; mais les
ennemis de la paix qui voyoient
qu'une heureuſe tranquillité alloit
ſucceder au trouble qu'ils avoient ex-
cité, firent que l'on inſerât dans cet-
te Déclaration une diſpoſition par
laquelle le Roi accordoit d'une

main ce qu'il retenoit de l'autre ; & contre l'intention de Sa Majesté, & les desirs de ses bons Sujets, la Loi (*) ne contenta personne. Le Roi porta en même tems à son Parlement un Edit & une Déclaration de discipline pour ce Corps ; elle ne parut pas déplaire à la majeure partie ; mais quelques esprits inquiets sentant qu'elle étoit faite pour eux s'en offenserent, & donnerent le ton à tout le reste qui s'en offensa aussi, de maniere qu'à

(*) Les Ecclesiastiques sembloient pourtant y gagner plus que les Magistrats, car ceux-ci ne pouvoient que connoître des refus des Sacremens, & non en enjoindre l'administration ; or cette nouvelle disposition exposoit à la vérité le Corps des Prêtres, mais elle paroissoit au premier coup d'œil sauver celui de Jesus-Christ. Mais comme en réfléchissant sur la foiblesse humaine, on pouvoit craindre les entreprises des Evêques par ce seul motif sans parler des autres étoient fondés, obligés même à se plaindre, & ils ne se plaignirent [illegible] les Magistrats [illegible] pas que ce fût assez pour eux de pouvoir connoître des refus ; virent avec peine qu'ils ne pouvoient plus [illegible] excès dont les années suivantes nous ont rendus les témoins.

peine le Roi étoit-il retiré, que les Chambres des Enquêtes & des Requettes donnerent la démission de leurs charges.

Vingt-deux jours après cette démarche précipitée, l'enfer suscita un scélérat pour répandre la consternation & l'opprobre sur toute la la nation. A Dieu ne plaise qu'en rappellant le souvenir affreux de cet événement nous veuillons induire personne à tirer aucune conséquence des circonstances dans lesquelles cet attentat fut commis. Nous racontons les faits dans l'ordre des dates & rien de plus; Nous observerons seulement que si l'Ange tutélaire de la France n'eut preservé le meilleur des Rois, tout étoit à craindre pour l'héritier de son sceptre, & le malheur de la France eut bientôt entraîné celui de la Religion.

Ici finit le premier fil de la Conjuration contre l'Eglise; la main qui l'avoit conduit si loin en eut hor-

reur,

neur, mais trop tard il peut-être même auroit-elle aidé à réparer le mal qu'elle avoit fait. On le craignit & on ne la soutint plus ; mais en se privant du secours de cette main, on voulut aussi que la Religion perdit un bras qu'elle pleure encore.

Cependant les Magiſtrats qui avoient donné la démiſſion de leurs Charges avec trop de précipitation, ne crurent pas pouvoir montrer trop d'empreſſement à y rentrer ; leur zéle sans doute pour le ſervice du Roi les en ſollicitoit ; mais le moment n'étoit pas favorable ; quand on a mécontenté quelqu'un & ſur-tout un Monarque, c'eſt être mal-habile que de choiſir le tems de ſon affliction ou de ſon humeur pour lui demander des graces. Il fallut donc négotier celle de leur rétabliſſement ; & cette négotiation ſouffrit pluſieurs difficultés que tout le monde ſe rappelle. Il en réſulta enfin une

ſorte de traité, & il y eut trois articles ſecrets qui ne ſont plus un miſtere pour perſonne. Le premier étoit la retraite forcée de Mr. le Premier Préſident *de Maupeou*, le ſecond l'exil de Mr. l'Archevêque de Paris, le troiſieme la deſtruction des Jéſuites. L'eſprit d'erreur & d'impiété, habile à ſe déguiſer aux yeux même de ceux qu'il entreprend de ſéduire, ne reuſſit que lorſqu'il flatte les paſſions des hommes. Il avoit intérêt d'ôter aux Magiſtrats un Chef dont l'eſprit s'étoit long-tems exercé à manier celui des autres, & il leur repréſenta ce Chef comme un homme qui les avoit joués. Il voyoit dans le cœur du Roy un fond d'eſtime pour les vertus de Mr. l'Archevêque & une ſecrete inclination, pour ſa perſonne, qui lui faiſoit craindre que ce Prélat par ſa ſeule préſence ne traverſât ſes deſſeins pervers, & il le dépeignit aux Magiſtrats comme l'Auteur de leur hu-

miliation ; il sçavoit sûr-tout que tant que les Jésuites subsisteroient en France, la Religion auroit en eux des hommes sans cesse occupés à l'inspirer, à l'entretenir, & à la défendre ; il falloit donc qu'il se débarrassât de cet obstacle toujours renaissant ; mais pour y parvenir il se garda bien de montrer les Jésuites aux Magistrats sous ces couleurs avantageuses ; il vouloit détruire cette milice importune ; il falloit pour cela la leur rendre odieuse ; il la leur représenta comme entiérement dévouée au Corps Episcopal dont le crédit & l'autorité leur donnoient des ombrages. Il fit donc croire aux Magistrats que les Evêques ne pouvoient pas se passer des Jésuites, & qu'en détruisant les uns on mortifieroit les autres.

Ce n'est pas que quelques uns de nos Magistrats ne fussent un peu plus initiés dans ce mistére d'iniquités ; mais nous ferions

ni intrigue dans leurs moyens, se découragent plus aisément que les autres ; & ceux-ci l'emportent toujours par la sappe ou par l'assaut. Il ne faut donc pas être surpris que le très-grand nombre de nos Magistrats se soit laissé vaincre par le petit nombre qui rempli des fausses idées, que l'on avoit semées dès l'an 1730, croioit que les Evêques vouloient envahir toute l'autorité dans l'Etat, de maniere que les Jansénistes trouverent un appui, là où ils n'avoient trouvé autrefois que le châtiment de leur révolte.

Le Roi s'offensa de cette protection, & le Parlement de Paris fut exilé ; mais en s'éloignant de la capitale par ordre de Sa Majesté, il laissoit auprès d'elle quelqu'un qui n'étoit pas ingrat, des services que les Magistrats n'avoient jamais prétendu lui rendre, & il manœuvra si bien, que leur retour devint nécessaire ; mais il n'amena pas avec

toute justice & toute raison ; contre le droit des gens & celui de l'Eglise ; contre le vœu de la Nation, celui de la famille Royale & du Roy même ; contre l'intérêt des peuples & de la Réligion, il falloit s'élever au-dessus de toute considération politique & chrétienne ; il falloit ne douter de rien, ne s'étonner de rien, il falloit ne regarder ni derriere ni devant soi ; il falloit, en un mot, avoir tout à gagner & n'avoir rien à perdre. (1)

(1) Le Roi ignoroit ce traité, & on en a plus d'une preuve. Son Edit du mois de Mars 1763, fait assez voir combien il étoit éloigné d'adopter le troisieme article. Pour les deux autres, comme ce n'étoit qu'un mal passager quoique dur, on a pû persuader à Sa Majesté, & se persuader à soi-même que l'on pouvoit s'en servir comme de ces caustiques violens que l'on employe pour aider une playe à se fermer, & qui ne laissent qu'une cicatrice ; on a donc pû faire entendre au Roy, que la retraite de Mr. de *Maupeou*, & l'exil de Mr. l'Archevêque, consolideroient la playe faite au cœur des Magistrats, ulceré par une dispersion de seize mois ; & que l'on pourroit profiter de la retraite de l'un &

Que les trois Articles ayent été connus ou non du grand nombre des Mécontens, c'est une chose que nous ne sçavons pas ; ce que nous osons assûrer, c'est qu'on leur feroit tort d'en conclure, qu'ils ayent eu la volonté ou seulement la pensée de concourir par-là à la ruine de la Religion ; le grand nombre des Magistrats, n'a vû dans les trois Articles qu'un triomphe pour eux, & une mortification passagere pour les Ecclésiastiques.

Mais ceux qui étoient du sécret intime, voyoient bien plus loin qu'eux ; & tandis que ceux-ci bornoient leur satisfaction à faire quelque déplaisir à leur Chef, à leur Evêque & aux Jésuites, les autres ne pouvoient guére ignorer qu'on avoit résolu de changer la face de l'Eglise, & de faire une vraye révolution dans la Religion & dans

de l'absence de l'autre, pour faire reprendre aux esprits agités leur assiéte naturelle.

l'Etat. Ils comprenoient assez, que ce n'étoit pas sans dessein qu'on avoit composé les letres *ne repugnate*, la *tradition des Faits*, *le traité du Prêtre travers*, le *mémoire Théologique sur les mariages des Protestans*, ces Libelles contre les Ordres religieux, & ces écrits sans nombre sur la Population; ouvrages répandus dans le public, pour affoiblir le respect dû aux Evêques, anéantir leur autorité, diminuer l'esprit de religion, & préparer les cœurs à sacrifier tout bien moral à la simple apparence d'un peu de bien phisique.

Le Ministre qui négocia la paix du Parlement, & sollicita la clémence du Roi pour quelques membres, ne prévoyoit pas mieux que le grand nombre des Magistrats, jusqu'où pouvoit aller la manœuvre infernale dont on lui cachoit les ressorts. Il est à présumer qu'il eut reculé d'horreur, s'il s'en fut douté, & il y a apparence qu'il

n'y vit que la tranquillité publique ; il voulut la procurer, & il crut que ce n'étoit pas l'acheter trop cher, que d'ajoûter au sacrifice réel de deux personnages illustres la promesse d'une chimere ; M. de Maupeou eut donc ordre de se défaire de sa charge, & peu de tems après on chercha querelle à M. l'Archevêque, (*) pour l'exiler à cent lieues de son Diocèse. Les Magistrats contens de voir qu'on leur avoit tenu parole sur les premiers articles du Traité, ne se presserent pas de demander l'exécution du troisiéme ; mais d'autres intérêts en sollicitoient pour eux l'accomplissement ; ils étoient si pressants que tout délai devint un crime, & le Ministre fut disgracié. Ce qui

---

(*) Cette querelle est la fameuse affaire des Religieuses hospitalières du fauxbourg S. Marceau Elle aboutit à faire profaner les Sacremens ; à faire exiler M. l'Archevêque, & à faire passer M. Malvin de Montazet sur le siége de S. Irenée.

se passa dans ce moment, pourroit servir avec un peu de réflexion à trouver la vérité que l'on cherche; on chargea M. le Comte de S. Florentin d'aller dire au Parlement, que le changement arrivé dans le ministére n'en apporteroit aucun dans les affaires. Trop souvent on fait parler les Rois sans qu'ils en sçachent rien, & l'on sçait rendre inutiles leurs meilleures intentions. Avec le soin qu'on a eu de cacher à S. M. la fin derniere du projet, & de ne lui laisser voir des moyens, que ce qui paroissoit prendre son principe dans l'amour de la paix; il n'est pas étonnant que le Roi ne soit pas assez entré en défiance, pour parer de bonne heure le coup que l'on a porté à la Religion.

Comme on vouloit consommer cet ouvrage d'iniquité, & qu'on ne sçavoit pas où l'entâmer, on pensa d'abord à faire revivre l'affaire chimérique *d'Ambroise Guis*;

mais ce moyen usé ne pût opérer que la confusion de ceux qui y avoient eu recours, & la perte de l'insensé qui prêta son ministére.

On attaqua ensuite toute Association de piété, toutes confrairies de Moines & de Paroisses, pour en venir aux Congrégations des Jésuites; mais la religion du Roi en fut allarmée & on s'arrêta.

On avoit déjà manqué deux fois son coup, lorsqu'un Jésuite plus étourdi que coupable, quoiqu'il ne fût pas exempt de tort, fournit un autre prétexte auquel son corps n'eut pas l'esprit de remédier assez promptement; le P. *la Valette* Supérieur des Missions de la Martinique, voulant rendre son nom célébre parmi les siens, & faire à ceux de ce Royaume une ressource contre l'indigence, dans laquelle ils tomboient tous les jours, entreprit des acquisitions au-dessus de ses forces dans une Isle neutre, où rien ne les lui interdisoit que

le défaut de faculté ; il avoit pour commissionnaire un négociant, dont les affaires particulieres étoient en fort mauvais état, & qui fit banqueroute de son chef, après avoir accepté pour 1500-000 liv. de lettres-de-change de ce Jésuite ? il est constant que l'écheance d'aucune de ces lettres ne précéda & n'occasionna sa faillite ; ce Négociant qui sçavoit bien que ce n'étoit pas par le fait de ce Correspondant qu'il avoit manqué, ne songeoit point à lui en faire une querelle, lorsqu'il en fut vivement sollicité ; il dit encore à qui veut l'entendre, qu'on l'a forcé d'intenter une action contre les Jésuites qui ne lui devoient rien. Ces Peres que l'on dit si fins, se laisserent tromper par ceux qui leur conseillerent de porter l'affaire au Parlement ; elle donna lieu à la demande qu'on fit de l'Institut, à l'examen des Constitutions, au sistême de Solidité, & à tout ce qui s'en est sui-

différence pour toute Religion : il n'est point de systême, quelque absurde qu'il soit, qui n'ait son principe vrai ou faux, & des conséquences bien ou mal déduites. Celui que nous développons roule sur deux suppositions, dont l'une est douteuse, & l'autre chimérique : la supposition douteuse, c'est la dépopulation considérable du Royaume ; la supposition chimérique, c'est la répopulation de l'Etat par l'admission de toutes les Sectes.

On a crû que le Royaume étoit dépeuplé, & sans se donner la peine de réfléchir que les hommes n'avoient fait que changer de demeure, que chassés des campagnes par la misére que les exactions, les subsides & les corvées y ont introduites, ils sont venus habiter les Villes où le luxe les nourrit, on s'est imaginé que les Protestans de toutes les Sectes & de toutes les Nations viendroient en foule, si l'exercice de leur religion étoit libre & tran-

neroient en foule avec toutes leurs races, avec tous leurs trésors & toute leur industrie, de maniere que ce retour feroit d'un même coup notre richesse & la misére de nos voisins. On peut se rappeller tout ce qui a été écrit sur cette matiere ; avec quelle hardiesse on a blâmé le conseil de Louis XIV ; à quel point on a exageré la perte que le Royaume fit, par l'abolition de la religion Protestante ; ces hommes, ces arts, ces millions emportés, toutes ces belles peintures n'étant que des tableaux d'imagination, à peine crayonnés ; ne pouvoient pas résister à la lumiere que ce détail répand. Mais on aimoit à s'en repaître, & l'on concevoit les plus grandes espérances, sans s'appercevoir qu'elles ne portoient que sur de faux principes ; que plus seroit grand le profit que nous retirerions du retour des Protestans, & plus ils trouveroient d'obstacles à sortir des Etats, qui

différence pour toutes Relig

Il n'est point de système

absurde qu'il fait, qui ne

cipe vrai ou faux, &

quences bien ou mal

lui que nous devoi ... ons

deux suppositions ... re la

douteuse, & l'aut ... gion, il ne

supposition d'un ... peu de tems,

pulation consi ... ce, & la destruc

la supposition ... ces Religieux fori

répopulati ... ent, prêchent, con

sion de t ... de : ôtons ces Péda

On ... ens au Peuple, chacun

dépen ... voudra, lorsqu'il n'y

ne d ... qui apprenne assidu

voi ... enfans ce qu'il doivent

re ... qui reproche continuell

l ... peres qu'ils ne croyent

... lors plus de dispute singu

... plus de fanatisme dans

... on verra tranquillement

... Paroisse, & peut-être dans

... me une Eglise, un Tem

... une Sinagogue, le Calviniste

le Catholique & le

Trembleur & le Pan-
ne seront plus troublés dans
torsions; Servet pourroit
on ne rechercheroit pas
si quelque Secte prend
à celle de Socin, dont
... a rien qui gêne
... un puissant motif pour dé-
... e les Jésuites, mais ce n'a pas
été le seul, on s'est persuadé que
les Célibataires d'état étoient une
source de dépopulation, qu'ils fai-
soient un vuide considérable dans
les campagnes, dans les manufac-
tures, dans les armées & sur nos
vaisseaux; on a considéré les Fran-
ciscains & tous ceux qui vivent d'au-
mônes comme un fardeau de la ter-
re, les autres Religieux & les Re-
ligieuses qui ont des rentes bien
au-dessus du juste nécessaire, ont
excité l'envie & la cupidité. Il eût
été plus court de détruire tous ces
Ordres, mais S. M. n'eût jamais
consenti que ses Sujets fussent pri-
vés de la pieuse ressource de tant

Ce principe présenté avec artifice, pouvoit avoir quelque chose de spécieux ; il n'est donc pas étonnant que des esprits superficiels s'y soient laissés prendre, & dès lors ils ont dit, exécutons le plan ; réduisons les François à l'état de parfaite indifférence pour la Religion, il ne faut pour cela qu'un peu de tems, beaucoup de licence, & la destruction des Jésuites ; ces Religieux écrivent, catéchisent, prêchent, confessent sans cesse ; ôtons ces Pédagogues chrétiens au Peuple, chacun croira ce qu'il voudra, lorsqu'il n'y aura personne qui apprenne assidûment aux enfans ce qu'ils doivent croire, ni qui reproche continuellement aux peres qu'ils ne croyent pas ; & dès lors plus de dispute sur la doctrine, plus de fanatisme de Religion ; on verra tranquillement dans une Paroisse, & peut-être dans une même rue une Eglise, un Temple & une Sinagogue ; le *Calviniste* vivra en paix avec le *Catholique* & le

Luthérien, le *Trembleur* & le *Janséniste* ne seront plus troublés dans leurs contorsions; Servet pourroit revivre qu'on ne lui chercheroit pas querelle; & si quelque Secte prend le dessus ce sera celle de *Socin*, dont le Systême n'a rien qui gêne.

Voilà un puissant motif pour détruire les Jésuites; mais ce n'a pas été le seul; on s'est persuadé que les Célibataires d'état étoient une source de dépopulation, qu'ils faisoient un vuide considérable dans les campagnes, dans les manufactures, dans les armées & sur nos vaisseaux; on a considéré les Franciscains & tous ceux qui vivent d'aumônes comme un fardeau de la terre; les autres Religieux & les Religieuses qui ont des rentes bien au-dessus du juste nécessaire, ont excité l'envie & la cupidité. Il eût été plus court de détruire tous ces Ordres; mais S. M. n'eût jamais consenti que ses Sujets fussent privés de la pieuse ressource de tant

d'azyles ouverts à l'innocence ou au repentir. On sçavoit que les Congrégations des Jésuites, & les Retraites qu'ils donnoient aux personnes de tous les âges & de tous les sexes, étoient comme la pépiniere des Cloîtres; & on a dit, supprimons les Jésuites, & les Ordres religieux, à qui ils forment tant de prosélytes, tomberont sans efforts & sans bruit.

On s'est formé une fausse idée des revenus du Clergé, & après quelques gros Bénéfices, on ne trouvait pas qu'il se ruinât de lui-même assez promptement, par la cupidité intéressée de celui qui le presse depuis quelques années; on a dit affoiblissons ce Corps, & en attendant que nous puissions le réduire à manquer de talens, faisons que les Evêques n'ayent que peu de gens à promouvoir aux Ordres; ils auront moins de troupes auxiliaires, le prétexte d'exiger la Dixme, & [illegible] de conserver les mains aux

Chapitres & des Abayes, pour alimenter ces Sujets, leur manquera ; au défaut de ces Pasteurs que leurs brebis nourrissent, le Roi pourra nourrir ses Officiers ; il leur donnera le revenu des Bénéfices ; il fera revivre des Ordres militaires, convertira les Prieurés en Commanderies, & l'Etat trouvera des trésors dans une mine, dont il ne tiroit que des pierres. Pour effectuer ce plan, on a dit, détruisons les Colléges des Jésuites, ils en ont presque par-tout ; & la facilité que chacun a d'étudier dans les petites Villes, manquant à ceux qui n'ont pas assez de fortune pour s'éloigner du foyer paternel, fera manquer en peu de tems la race oisive des Lévites. Il y aura moins de *Messes* & de *Vêpres* ; à la bonne heure ; il y aura aussi moins de fêtes, qui sont des jours dérobés à l'agriculture & aux arts ; il y aura moins de Prédicateurs, tant mieux ; il n'y aura presque plus de controverse, & cette

d'aziles ouverts à l'innocence ou au repentir. On sçavoit que les Congrégations des Jésuites, & les Retraites qu'ils donnoient aux personnes de tous les âges & de tous les sexes, étoient comme la pépinière des Cloîtres; & on a dit, supprimons les Jésuites, & les Ordres religieux, à qui ils forment tant de prosélytes, tomberont sans efforts & sans bruit.

On s'est formé une fausse idée des revenus du Clergé, d'après quelques gros Bénéfices; on ne trouvant pas qu'il se ruinât de lui-même assez promptement, par la facilité intéressée de ceux qui le président depuis quelques années, on a dit affoiblissons le Corps, & en attendant que nous puissions le réduire à manquer de talens, faisons que les Evêques n'ayent que peu de gens à promouvoir aux Ordres; ils auront moins de troupes auxiliaires; le prétexte d'exiger la Datarie & le Cartel, de conserver les mailles du

cident si nous parlons de la Jurisdiction ecclésiastique, qui est réduite à rien, de la Foi qui s'éteint, de la Religion qui s'anéantit ; qu'avez-vous fait pour épargner à l'Eglise & à l'Etat ces trois pertes ? *des remontrances!* Vous avez vu vos Diocèses inondés de livres pervers en tout genre, ils sont autant de manifestes par lesquels on déclare la guerre à l'Eglise & à Dieu même, les uns font dépendre la Religion du climat, les autres la font naître de la politique ; ceux-ci réduisent l'homme à la condition des bêtes ; ceux-là relèvent son *Etre* pour abaisser celui du Créateur ; le poison du matérialisme est entré dans presque tous les cœurs, par les brèches que la corruption des mœurs y a faites : cette gangrène gagne tous les Corps, & bientôt les François seront plus pervertis que les Ninivites sans avoir des Jonas pour les prêcher. Qu'avez-vous fait pour vous opposer à ce torrent d'ouvra-

AVIS IMPORTANT,

ADRESSÉ

A NOSSEIGNEURS LES CARDINAUX, Archevêques & Evêques ; aux Seigneurs de la Cour ; à toute la Noblesse ; à Messieurs les Magistrats des Parlemens & autres Tribunaux supérieurs & inferieurs ; aux Magistrats municipaux des Villes & Communautés ; aux Ecclésiastiques Séculiers & Réguliers ; aux Religieux & Religieuses ; à tous les Ordres & particuliers de l'Etat ; à la Nation entiere.



A BRUXELLES,

M. DCC. LX V.

ges corrupteurs : & pour arrêter la licence de la presse porté aux derniers excès par le mauvais usage qu'un Magistrat faisoit de son autorité à cet égard? *des remontrances.*

Votre conduite, qu'il me soit permis de le dire, n'offre que contraste, indifférence & foiblesse; vous avez défendu vos immunités, & vous livrés les biens sacrés dont elles étoient la sauve-garde : *dum castella defenditis arcem proditis.* Plus unis que la phalange Macédoniene, & courageux jusqu'à l'intrépidité, pour empêcher que l'ennemi ne se rendit maître des chemins couverts, qu'avez-vous fait pour sauver la place? *des Remontrances.*

Vous vous êtes débattus, il y a dix ans, pendant cinq mois, pour peser le degré d'offense faite à Dieu, par ceux qui ne sont pas soumis aux saints décrets de son Eglise, & lorsque le Pape repondant à vos questions, vous a dit, qu'il n'étoit pas douteux que l'on

l'on devoit [illegible] une grace [illegible]-
ble tout refractaire ; si les uns ont cherché à éluder cette décision qu'ils ne l'ont pas trouvée assez claire pour en faire la regle de leur conduite ; les autres n'ont pas eu le courage de s'y conformer ; & de la reconnoissant pour un don de Dieu ils ont attendu tranquillement pour agir, comme des Jansenistes, que cette grace triomphante leur fût donnée ; d'autres enfin plus accommodans, ont cru que l'on pouvoit accorder en conscience ce que l'on ne pouvoit refuser sans risquer sa liberté ou sa fortune. Des Prêtres, des Curés, des Chanoines, se sont mis pour vous à la bréche ; on les a décretés, emprisonnés & dépouillés de leurs bénéfices ; qu'avez-vous fait pour eux ? *des Remontrances.*

Les Tribunaux séculiers ont annullé des vœux, ont décidé des cas de conscience, ont prononcé sur la Doctrine ; qu'avez-vous fait pour vous opposer à ces

trois entreprises ? *des Remontrances.*

Vous avez vû ces mêmes Tribunaux, ordonner que l'on fit des prieres pour le repos de l'ame de ceux qui en mourant ont troublé le repos de l'Eglise, & l'ont blasphemée jusqu'au derniers instants. Qu'avez-vous fait pour arrêter ce scaudale, qu'avez-vous dit pour que les Catholiques ne vous y crussent pas iudifférents ? *Rien.* Vous avez vû un Evêque en chasser un autre de son siége & s'y asseoir : qu'avez-vous fait pour repousser cette injure, qu'avez-vous dit pour montrer au moius que vous en étiés indignés ? *Rien.*

Ce même Evêque a forcé deux de vos confréres à renoncer à leurs Eglises ; un même Sujet s'est présenté pour les remplacer successivement, & son ambition n'est pas encore satisfaite. A la vûe de ces violences que vos Prédécesseurs auroient au moins vengées, en regardant comme des instrus ceux

qui ont profité de la dépouille de ces Prélats respectables : qu'avez-vous fait, qu'avez-vous dit ? *Rien.* Vous avez vû ce même Evêque abuser de la confiance du Roi, (*) pour perpétuer dans le Sindicat de la Sorbonne un homme qui éteint le feu sacré de la Foi, en étouffant la voix des Docteurs ; qu'avez-vous fait pour qu'on rendit à

(*) Le Sindicat de la Faculté de Théologie de Paris étoit autrefois à vie, cet honneur expira dans les mains d'Edmond Richer ; le délit de ce Sindic étoit d'avoir voulu donner à son gré des bornes à la puissance Ecclésiastique, le Nonce *Ubaldini* s'immortalisa en s'unissant aux bons Evêques pour faire perdre sa place à ce Docteur. Il doit paroître bien surprenant que 146 ans après, on ait fait revivre cette perpétuité de Sindicat en faveur d'un Docteur, dont tous les soins tendent, non à restraindre la puissance Ecclésiastique, mais à l'éteindre en empêchant qu'on ne révére & ne défende les décrets qui en sont émanés. M. le Nonce *Gualterio* avoit commencé à se plaindre de cette innovation & le zéle qu'il a fait paroître, tant que rien ne l'a contraint de le cacher, fait présumer qu'il eut terminé cette affaire à l'avantage du bon enseignement ; M. le Nonce *Pamphili* est trop zelé pour avoir abandonné cette négociation, & puisqu'il n'y a pas réussi malgré ses liaisons avec deux Prélats de qui elle dépend, il faut croire que le succès en est impossible.

cette Faculté son ancienne liberté, qu'avez-vous dit en voyant qu'elle lui étoit ôtée ?

Ce même Evêque a fait exiler des Docteurs, dont le crime étoit de professer la foi de l'Eglise : qu'avez-vous fait qu'avez-vous dit pour improuver cette persécution ? Ce même Evêque donna une grosse Abbaye à un de ses Grands-Vicaires, pour prix de la vente de la jurisdiction Ecclésiastique passée à la barre du Parlement de Paris : qu'avez-vous fait qu'avez-vous dit en voyant cette lacheté récompensée ? Ce même Evêque méprisant vos sages Réglemens, a donné les Ordres à un Ecclésiastique du diocèse d'Aix, à qui le respectable M. de Brancas les avoit refusés constamment : qu'avez-vous fait, qu'avez-vous dit en apprenant cette entreprise ? Ce même Evêque a travaillé & travaille encore sans relâche à détruire l'ordre de S. Ruf, & à [illegible] par-là l'Eglise des

ſeuls biens qu'elle poſſéde dans une de nos Provinces : qu'avez-vous fait, qu'avez-vous dit pour aider vos confréres les Evêques de la Province Eccléſiaſtique de Vienne ? ce même Evêque a fait nommer à la ſeule Abbaye de cet ordre un Religieux ſimoniaque, avec lequel il avoit traité de la deſtruction de ſa Congrégation : qu'avez-vous fait, qu'avez-vous dit ?

M. l'Evêque de Valence ce vieillard reſpectable, eſt ſéparé depuis deux ans de ſon Troupeau qui l'aime. Sa diſgrace eſt l'ouvrage du même Evêque qui le redoute ; ſon délit eſt d'avoir employé à ſoutenir cet ordre, cette même éloquence dont il s'eſt ſouvent ſervi pour célébrer les victoires du Roi, & animer ſes Sujets à prier pour ſa conſervation. Il mourra peut-être dans l'exil, & les brebis n'auront pas même la conſolation d'arroſer de leurs larmes les cendres du Paſteur : qu'avez-vous dit pour le rendre à

d'aziles ouverts à l'innocence ou au repentir. On sçavoit que les Congrégations des Jésuites, & les Retraites qu'ils donnoient aux personnes de tous les âges & de tous les sexes, étoient comme la pépinière des Cloîtres; & on a dit, supprimons les Jésuites, & les Ordres religieux, à qui ils forment tant de prosélytes, tomberont sans efforts & sans bruit.

On s'est formé une fausse idée des revenus du Clergé, d'après quelques gros Bénéfices; on ne trouvait pas qu'il se ruinât de lui-même assez promptement, par la réticence intéressée de celui qui le préside depuis quelques années; on a dit affoiblissons le Corps, & en attendant que nous puissions le réduire à manquer de talens, faisons que les Evêques n'ayent que peu de gens à promouvoir aux Ordres; ils auront moins de troupes auxiliaires, le prétexte d'exiger la Dîme, & le Casuel, de conserver les mains [illegible]

chevêque de Paris, pour le forcer à leur permettre de procéder à une élection, dont leur révolte les rendoit incapables, parce que selon leurs regles elle devoit être précédée de la Communion, qui leur étoit interdite comme réfractaires notoires aux jugemens de l'Eglise; vous avez vû vos propres droits violés dans cette occasion, par l'ordonnance qu'un de vos Confréres a rendue en faveur de ces Vierges folles: qu'avez-vous fait dans un cas si décisif?

Vous venés de voir ce même Prélat rendre contre toute regle une ordonnance incompétente, insuffisante, irréguliere, invalide & attentatoire à vos droits, dans l'affaire de l'exhumation des ossemens enterrés dans les chapelles de quelques petits Colléges; qu'avez-vous fait, que ferez-vous? Vous avez vû M. l'Archevêque exilé cinq fois comme S. Athanase, qu'avez-vous fait pour venir efficacement au se-

heureuse indifférence qui est la source de la paix gagnera tous les cœurs. Moins le Clergé aura de Sujets à entretenir, & plus il aura de moyens de secourir l'Etat, plus on exigera, & plutôt il s'épuisera; c'est alors que surchargé de dettes il sera forcé d'aliéner ses fonds pour se libérer; & ses biens rentreront dans le Commerce. Encore une génération & la révolution est faite.

Toutes ces choses sont prêtes à s'effectuer, & personne ne s'en apperçoit; ou ce qui revient au même, chaque Corps, chaque Particulier reste dans l'inaction, ou tout au plus dans l'étonnement; mais de quoi vous étonnés-vous, Cardinaux, Archevêques & Evêques, est-il surprenant que l'on soit venu si avant? qu'avez-vous fait pour l'empêcher? nous ne parlons pas de la destruction des Jésuites, il n'en a été que trop question dans cet Ecrit, quoique par in-

cident si nous parlons de la Jurisdic-
tion ecclésiastique, qui est réduite
à rien, de la Foi qui s'éteint, de
la Religion qui s'anéantit ; qu'avez
vous fait pour épargner à l'Eglise
& à l'Etat ces trois pertes ? *des re-
montrances*. Vous avez vu vos Dio-
cèses inondés de livres pervers en
tout genre, ils sont autant de ma-
nifestes par lesquels on déclare la
guerre à l'Eglise & à Dieu même ;
les uns font dépendre la Religion
du climat, les autres la font naître
de la politique ; ceux-ci réduisent
l'homme à la condition des bêtes ;
ceux-là relèvent son *Etre* pour abais-
ser celui du Créateur ; le poison
du matérialisme est entré dans pres-
que tous les cœurs, par les brè-
ches que la corruption des mœurs
y a faites : cette gangrène gagne
tous les Corps, & bientôt les Fran-
çois seront plus pervertis que les
Ninivites sans avoir des Jonas pour
les prêcher. Qu'avez-vous fait pour
vous opposer à ce torrent d'ouvra-

On vient de ſurprendre la religion du Roi, en arrachant de lui par importunité un Edit qui fait une bleſſure mortelle à la juriſdiction Eccléſiaſtique : que ferez-vous, que direz-vous ? La puiſſance temporelle par un Edit, détruit un Ordre religieux qu'elle n'avoit pû établir ſans le concours de la puiſſance ſpirituelle, & cela contre l'axiome reçû, *qui a fait la Loi peut ſeul la détruire*; ce même Edit en paroiſſant ne pas toucher au ſpirituel, annule les vœux par l'impoſſibilité, ou il met ceux qui les ont fait de les remplir, ou dumoins il laiſſe ſubſiſter des Arrêts du Parlement, qui annulent les vœux, & déclarent impie un Inſtitut ſolemnellement approuvé par l'Egliſe ? que ferez-vous, que direz-vous ? Ce même Edit en vous rendant des Prêtres néceſſaires, vous enleve l'eſpérance d'en voir renouveller la race par une bonne éducation : que ferez-vous, que direz-vous ?

Eh ! dans combien d'autres choſes ne pourroit-on pas vous trouver indifférens, inſenſibles ou contraires à vous-mêmes ! Faut-il être ſurpris après cela que le reſpect qui vous eſt dû, s'affoibliſſe ; que votre juridiction vous échape ; que les fondemens de la Foi s'ébranlent ſous vous ! Faut-il être ſurpris que nos Philoſophes vous provoquent, que nos Magiſtrats vous entament, que nos Miniſtres ne vous conſidérent pas ; que l'on ne ſoit touché ni de vos exhortations, ni de vos plaintes, ni de vos menaces ;

Il n'eſt pas de petit Baillage qui ſur la requête d'une ſœur hoſpitaliere ne ſaiſit le temporel d'un Evêque, ne décretât ſes Grands-Vicaires, ne mit en fuite tout ſon Clergé ; ah, Meſſeigneurs, pourquoi dire ſans ceſſe que les Tribunaux ſéculiers uſurpent vos droits ! Ils ne prennent de votre juridiction que ce que vous leur laiſſez prendre ; où eſt la réſiſtance mâle que vous avez faite

en Corps pour les choses saintes & purement spirituelles : vous sçavez pourtant résister quand vous le voulés. Peut-être direz-vous, quand autrefois nous avons résisté, c'est que nous avions à notre tête un Chef capable d'en imposer au dehors, & incapable de répandre le découragement ou la désunion au dedans. Nous avions auprès du Roi quelqu'un, qui lui exposoit nos raisons & ne les affoiblissoit pas ; qui lui portoit nos plaintes & sçavoit les appuyer ; un homme qui par sa droiture, & par sa conduite méritoit l'attention, la confiance & la sidération ; (*) un homme peu aimable, si vous voulez, par ses manieres, mais estimable par ses vertus & homme de bien.

Ouvrez vos régistres, Messeigneurs ; & vous y trouverez que vos Chefs n'ont jamais pû mettre un obstacle insurmontable au bien

(* de Mirepoix.

que vous avez voulu faire. Le Cardinal Mazarin étoit un Ministre aussi habile que puissant; il étoit l'ennemi déclaré du Cardinal de Retz qu'il tenoit en prison à Vincennes, il présidoit à l'Assemblée de 1655; ce Chef, maître des cœurs par son crédit & des esprits par ses ruses, put-il empêcher vos Prédécesseurs de déclarer l'Evêque de Coutance indigne d'assister à vos Assemblées générales & particulieres, pour avoir entrepris sur l'Episcopat en faisant les saintes Huiles à Paris? Y a-t-il quelque comparaison entre ce que cet Evêque fit, & ce que l'Archevêque de Lyon a fait comme Evêque d'Autun dans l'affaire des Hospitalieres? Croyez-vous, Messeigneurs, que celui qui ne put pas sauver à l'Evêque de Coutance l'humiliation d'être exclu à jamais de vos Assemblées, eût pû venir à bout, comme M. le Cardinal de Tavannes presque expirant, mais aidé de M. de la Rocheaimont, d'empêcher

qu'on ne lût dans une de vos Assemblées, (*) le Mémoire que M. l'Archevêque de Paris y fit présenter pour demander votre assistance, contre une entreprise qui ne blessoit pas moins les droits de l'Episcopat, que les décrets de l'Eglise: M. de la Berchere avoit l'honneur de présider à l'Assemblée de 1714 où la Constitution fut reçûe, & il eut le malheur de se laisser surprendre par les Evêques opposans; il voulut à leur priere empêcher que les *hexaples* & le *témoignage de la vérité* fussent censurés; Put-il en venir à bout: après avoir échoué dans cetre premiere entreprise, il fit les plus grands efforts pour que cette Censure ne fût déposée que dans les archives du Clergé, d'où le parti espéroit de l'enlever. Ce Président y réussit-il: Put-il étouffer la voix & les

(*

cris de tous les Prélats? (*) M. l'Evêque de Langres ne lui résistat-il pas fortement & avec succès: M. de la Berchere ayant eu l'imprudence de dire à M. l'Evêque de Marseille qui lui résistoit avec la même force, *vous vous en répentirés dés demain;* ce digne Prélat ne lui répondit-il pas *& vous aussi, au moins à la mort*; ce qui ne fut pas tant une menace qu'une prédiction: M. de la Berchere ayant ordonné à l'illustre Abbé de Broglio Agent du Clergé d'aller au Palais royal, les Evêques de *Blois*, *d'Orléans*, de *Noyon*, de *Nevers*, de *Châlons-sur-Saône*, de *Marseille*, de S. *Flour*, de *Beauvais*, *d'Aire* & de *Grasse*, ne s'opposerent-ils pas à la sortie de cet Abbé, pour qui à la vérité, cet obstacle fut une douce violence? Tous ne s'écrierent-ils

(*) Les Evêques de Langres semblent être en possession de résister aux Archevêques de Narbonne, voyez les Mémoires secrets de ce qui se passa à l'Assemblée de 1755.

pas d'une voix, *il ne ſortira pas*, & le Chef de l'Aſſemblée fut-il obéi, quoiqu'il eut employé le nom reſpectable de M. le Regent, & qu'il eut menacé les Evêques du reſſentiment de ce Prince ? Et dequoi s'agiſſoit-il dans cette derniere altercation ? de la cenſure de ces deux mauvais Livres ? non, mais d'une ſimple précaution pour que cette Cenſure ne diſparût pas. A qui réſiſtoit-on ? à un Chef ſans piété, ſans ſçience, ſans probité & ſans conſidération ? Non, à un Chef très-pieux, très-docte, très-droit & généralement reſpecté. On réſiſte donc à ce Chef quand on le veut ; on parvient auſſi à le démaſquer lorſqu'il abuſe du nom du Prince pour gêner les ſuffrages. (*) On

(*) M. de la Berchere eſt encore un exemple bon à citer ; il s'étoit ſervi du nom de M. le Regent pour ſe diſpenſer de donner à tous les Evêques de l'Aſſemblée une copie en forme de la Cenſure des *hexaples* & du *témoignage de la vérité* : ce Prince le ſçût & fit dire le contraire aux Prélats par M. l'Abbé de Broglio, qui ne craignit pas de déplaire au Préſident.

fait plus ; on s'en débarrasse en montrant seulement aux Ministres que l'on n'a ni confiance en lui, ni considération pour lui, ni façon de penser & d'agir commune avec lui ; car comme ces Messieurs ne veulent de vous que votre argent, & qu'étant sûrs de votre zéle pour le service du Roi, ils ne doutent pas que vous n'en donniés des preuves, il leur importe peu de quelle main cet argent vienne pourvû qu'il leur soit compté, & conséquemment il leur est égal que vous ayez pour Chef tel ou tel Prélat.

Cet argent doit être donné, nous croyons devoir le dire de peur que l'on ne nous attribuât de mauvaises intentions ; mais à propos de cet argent, Messeigneurs, feuilletez vos régistres vous n'y trouverez aucun vestige de l'abus qui s'est introduit dans ces dernieres assemblées ; vos dons sont fixés, livrés & quelquefois consumés, avant que vous vous soyez assemblés ;

ce n'eſt donc plus vous qui donnez; & ſi vous ne vous ſouciez pas de paſſer pour de ſages économes des biens de l'Egliſe, ne devez-vous pas au moins être ſenſibles au plaiſir d'en faire le généreux ſacrifice à votre Monarque? Laiſſerez-vous encore cette gloire à des gens qui ſçavent toujours la mettre à uſure pour eux, & jamais à profit pour la Réligion. Cet abus eſt de plus grande conſéquence que vous ne croyez & vous devez le réformer au moins par délicateſſe; c'eſt n'être guere ami de Céſar que de s'embaraſſer peu qu'il ſçache que vous l'êtes. Auſſi les Miniſtres ne ſont-ils aucun compte de vous; ils diſpoſent, ils reglent tout avec votre Chef; & le Public eſt inſtruit de la valeur de vosdons, avant que vous en ayez fixé l'étendue : il eſt pourtant des circonſtances où les cordons d'une bourſe deviennent des liens pour ceux qui veulent qu'ils ſoient dé-nou [illegible] t; réſervez-

vous donc ce droit & cette reſſource qui vous échappent malgré l'ancien uſage conſigné dans tous vos régiſtres ; ſi vous les ouvrez encore une fois, vous y trouverez le modéle des démarches qu'il convient de faire, pour que le Roi ſçache lorſque ce malheur arrive, qu'il a donné ſa confiance dans les affaires de la Réligion à un homme qui en abuſe. (*) M. de Villars Archevêque de Vienne, fût chargé de cette commiſſion auprès d'Henry IV, & ne craignit pas de lui repréſenter que l'on ne voyoit que ſimonie, confidences, pactions illicites. Vos prédeceſſeurs vous auroient laiſſé de plus forts exemples de répreſentations, ſi leur temps avoit fourni quelque choſe de pareil à ce qui ſe paſſe aujourd'hui, que l'on voit la feuille des bénéfices & tout ce qui en dépend dans des mains que Dieu n'avoit pas dreſſées à cette ſorte de

(*) Le 5me. Xbre. 1605.

maniement ; n'attendez de nous là dessus aucun détail, il y a longtems que la voix publique les a tous faits ; & quelque chose que vous puissiez dire au Roi, vous ne lui apprendrez rien. Mais ce n'est pas assez que sa M. le sçache, il faut qu'elle connoisse les maux qui peuvent en résulter, & c'est Messeigneurs, ce que vous ne sçauriez faire assez promptement ni avec trop de force ; la conscience du Roi & la vôtre y sont interessées, la Réligion en dépend. Quelques bonnes que soient les intentions d'un Prince, quelque étendues que soient ses lumieres, il ne peut pas sçavoir tout, voir tout, prévoir tout, faire tout. Il faut donc que la Réligion ait quelqu'un auprès de lui qui lui dise qu'elle ne fait pas moins la sureté que la gloire d'un Empire ; qu'un Trone n'est jamais si solide que lorsqu'il est appuyé contre l'Autel ; que de toutes les révolutions la plus funeste pour un Etat est celle de la

réligion ; qu'elle entraîne naturellement l'aigreur des esprits, l'aliénation dês cœurs, le changement des mœurs & des maximes, l'alteration des loix & le mépris de l'autorité. Il faut que la religion ait auprès du Monarque quelqu'un qui lui fasse voir jusqu'où les choses sont allées depuis 15 ans, & qui lui fasse prévoir jusqu'où elles peuvent aller, sans un prompt changement : quelqu'un qui lui dise que la puissance ecclésiastique quoique reconnue de toutes les Sectes & même des Payens, n'est aujourdhui en France qu'une puissance sans pouvoir ; une autorité sans exercice, un beau nom sans effet : qu'il est cependant essentiel pour le maintien de la religion qu'elle ait ses loix, ses peines, ses biens & ses ministres ; que ses loix sont divines, ses peines canoniques; que ses biens sont des dons, & ses ministres des hommes consacrés au Dieu vivant ; que consequemment nulle autorité temporelle ne peut

ces ; & qu'une fausse Politique va les dessécher s'il n'y remédie ; que l'on a surpris sa religion en lui représentant les Ecclésiastiques séculiers & réguliers comme un Corps à charge à l'Etat par ses biens & son nombre ; qu'à quelque somme qu'on fasse monter les revenus de l'Eglise de France, elle n'a pas 400 liv. par tête à répartir ; que si l'on ne faisoit pas entrer en compte les Ecclésiastiques séculiers & réguliers, Religieux & Religieuses qui se consacrent uniquement à la Priere, à la Penitence, ou à l'Etude, ceux qui commencent leur carriére ou qui l'ont presque terminée, ceux qui sont destinés aux emplois domestiques du Cloître, les Religieuses si nécessaires pour l'éducation du Sexe, (*) la sûreté de sa

(*) Il y a long-tems que les sectes Protestantes se sont apperçues que cette ressource leur manquoit & les Anglois se la sont procurée, ils ont des Maisons où les filles qui ne veulent pas se marier, se retirent & vivent en Communauté. Ce n'est

vertu & la tranquillité des Familles, les Chanoines qui ne font que célébrer l'Office divin, les Ecclésiastiques qui n'ont ni charges d'ames, ni bénéfices, ni emplois, ni conséquemment aucune part à l'instruction, on réduira les deux cent mille Lévites à la moitié de personnes utiles au Public & à la Religion; que déjà un grand nombre de Cloîtres sont déserts, que plusieurs Diocèses manquent de Prêtres dans les campagnes & que l'on se trompe, ainsi que l'a très-bien dit M. l'Evêque de Grenoble lorsque l'on juge des petites Villes par les capitales, où tout va aboutir.

Telle doit être la fonction du Représentant de la Religion auprès du Prince; mais pour lui dire toutes ces choses d'une maniere capable de faire impression ou d'effacer celle qui a pû être faite, il

---

pas prendre mal son tems que de donner cette Nation à la nôtre pour modéle.

faut quelqu'un qui ose, qui sçache, qui veuille les dire ; (*) celui à qui sa place impose cette obligation n'a ni le courage ni le talent, ni la volonté de remplir ce devoir. La Religion est donc sans appui auprès du Prince ; faut-il être surpris si ses ennemis prévalent & la réduisent aux abois ; mais eut-elle un Représentant capable d'opérer de grands biens par sa droiture comme le Cardinal d'Amboise, par sa fermeté comme le Cárdinal de Richelieu, par son esprit comme le Cardinal Mazarin, par son crédit comme le Cardinal de Fleury, par sa considération comme le Cardinal de la Rochefoucault, par sa piété comme l'ancien Evêque de Mirepoix, ce ne seroit pas assez dans les circonstances présentes ; il faut de votre part, Messeigneurs, un zéle actif, des efforts redoublés, & une réu-

(*) Lettre de M. l'Evêque de Grenoble à un Archevêque, en faveur des Jésuites.

nion ſincére entre vous & avec le Chef de l'Egliſe. Deſtinés à combattre pour la même cauſe, vous devez combattre ſous le même étendard, & concerter vos plans d'attaque & de défenſe. Nous ne vous repréſenterons pas la Religion expirante ; ce tableau déſolant eſt gravé dans vos cœurs : nous ne vous propoſerons pas des remédes pour qu'elle n'expire pas dans vos mains ; votre eſprit & votre zéle vous en ſuggereront : nous ne vous diſons pas en un mot ce qu'il convient de faire ; les Catholiques vous diront ſeulement par notre bouche, faites quelque choſe, montrez-vous dignes de vos Prédéceſſeurs & de vous, & ſi nous ne ſommes pas ſauvés nous ſerons au moins conſolés. Mais ne dites plus que les tems ſont mauvais ; le vaiſſeau de l'Egliſe auroit-il beſoin de vous dans le calme ? Ne dites plus qu'il ne vous eſt pas poſſible de faire le bien que votre état deſire ; ortho-

doxes dans la ſpéculation vous ſeriez Janſéniſtes dans la pratique ; vous croiriez comme eux, que les *Commandemens de Dieu ſont impoſſibles à l'homme.* Ne dites plus que le ſchiſme eſt à craindre ; perſonne ne veut le faire & chacun contribue de ſon côté à le conſommer. D'ailleurs le ſchiſme eſt peu à craindre, ſi les Evêques reſtent unis. Ne dites plus enfin que c'eſt à Rome à s'expliquer & à agir. Rome a aſſez parlé ſi vous voulez l'entendre : (*) & que peut après tout le Pape à trois cent lieues d'un Trône qu'on lui rend inaceſſible quand vous qui en approchez ne pouvez rien.

(*) Voyez les Brefs adreſſés au Roi de France, ou au Roi Staniſlas, aux Cardinaux françois, aux Archevêque de Paris, d'Aix, de Tours, &c. aux Evêques de Grenoble, de Langres, de Pamiers, &c, &c. & ſur-tout les deux Brefs envoyés aux Evêques d'Alais & d'Angers pour les engager *a eſſuyer les larmes que l'Egliſe a verſées en abondance en les voyant s'éloigner des bons ſentimens & de la bonne conduite des autres Evêques leur Collegues.* Bref donné à Rome, le 19 Septembre 1764.

Et vous, Messeigneurs, qui en êtes l'ornement & le boulevard, resterez-vous Spectateurs oisifs des maux qui affligent ce Royaume, toute l'Europe a les yeux ouverts sur vous & se demande si vous êtes les descendans de ces Héros chrétiens, qui ont versé leur sang pour la religion de leurs Peres; si vous tirez votre noble origine de ces hommes pieux & généreux, qui mettoient leur gloire à enrichir l'Eglise que vous laissez dépouiller, non-seulement des Offrandes qu'elle tient de la libéralité de vos ancêtres, mass de la puissance qu'elle a reçue de Dieu; si vous êtes issus de ces races Religieuses & vaillantes qui en combattant pour les autels, croyoient combattre pour leurs foyers. Des maximes nouvelles prennent la place des anciennes sous prétexte de les conserver, & vous semblez n'y prendre aucun intérêt! On veut mettre le trouble dans le Royaume, en y

attirant ceux qui l'ont troublé pendant un siécle, & vous êtes tranquilles ! Si quelques fois vous vous entretenez de cet Evénement prochain, c'est comme s'il se passoit à mille lieues de vous, & qu'il ne dut être exécuté que dans mille ans. La Nation la plus riche en talens va les perdre tous, faute de gens qui les cultivent, & bien-tôt les esprits se trouveront en friche à force de ne nous occuper qu'à défricher des champs. Les sciences passent dans le nord, & s'éloignent du François qui les néglige ; les Arts les suivront de près & nos Neveux voudront envain les rappeller. Combien de soins leur faudra-t'il, & combien de tems pour les rétablir même imparfaitement ? Un Etat ne peut subsister que par les principes qui ont servi à son Etablissement. Le nôtre est fondé sur la Religion & sur l'honneur : vous permettez qu'un de ces principes se détruise, Dieu permettra

que l'autre s'évanouiſſe, & cette Monarchie qui a fait ſi long-tems l'admiration jalouſe de nos voiſins, n'excitera plus que leur mépris ou leur pitié.

Vous êtes plus perſuadés que perſonne de la néceſſité d'une religion, (*) nous en avons une depuis treize ſiécles; combien n'a-t-elle pas contribué à notre proſperité? du moins n'y-a-t'elle pas nui. Elle eſt donc conforme au génie du peuple françois; la verrez-vous périr avec indifférence? la verrez-vous remplacée ſans inquiétude par d'autres maximes, dont rien ne vous aſſure les avantages, & que tout doit vous faire redouter? Vous le penſez comme moi, c'eſt à la perpetuité de notre foi, que nous devons la

(*) Colotes admet comme neceſſaire la Réligion, elle eſt la baſe de tout gouvernement, par elle Licurgue ſoumit les Lacédemoniens, Numa les Romains, Yon les Athéniens, & avant ces grands Légiſlateurs Déucalion avoit civiliſé par ce moyen toute la Grece.

durée de cette Monarchie : combien de fois le Trône de nos Rois eût été renversé si nous avions souffert qu'on eut renversé nos Autels ? Jettez les yeux sur ces Beaux Empires que l'hérésie a ravagés dans l'Orient, & détournez-les de certains états dont la prosperité vous éblouit peut-être, & vous empêche d'y voir les jugemens de Dieu qui souvent cesse de chatier ceux dont-il se retire & s'en sert pour châtier ceux qu'il n'a pas encore abandonnés. Nos pertes sont donc un bien dans l'ordre de la Providence, si nous sçavons les mettre à profit ; il en est encore tems : défendez la Réligion & si elle ne vous rend pas vos hommes, vos Vaisseaux, votre argent & vos colonies, elle vous aidera à conserver, elle fera prosperer au Centuple ce qui vous reste de tant de biens qui ne vous ont été enlevés que parce que vous avez négligé le Dieu de vos Peres.

Nous en dirons autant & beaucoup plus à nos Magiſtrats, ſans avoir le deſſein ni la crainte de leur déplaire. Ils ſont trop judicieux pour ne pas percer la droiture de notre intention, à travers des reproches forcés que le reſpect voudroit retenir & que l'amour de la Patrie nous arrache. Nous prierons donc ces Meſſieurs de jetter les yeux ſur ce Royaume autrefois ſi floriſſant, à la veille aujourd'hui de perdre le reſte de ſon luſtre. Qu'ils voyent la jeuneſſe ſans éducation, le Peuple ſans inſtruction, les brebis bientôt ſans Paſteurs, les Evêques ſans moyen de procurer ou de faire le bien. Toutes ces choſes déplorables pour qui a de l'honneur & de la Religion, ſont les ſuites d'un premier pas que la puiſſance ſéculiere a fait ſans néceſſité ou du moins ſans régle & ſans meſure; elle ne vouloit ſans doute qu'empêcher la Puiſſance ſpirituelle d'aller trop avant, & elle n'a pas vû

qu'elle autre passoit-elle même toutes les bornes. Mais que pouviez-vous craindre des Evêques, Messieurs ; qu'ils détruisissent nos libertés ? Ils sont plus intéressés que nous à les conserver ; d'ailleurs, à quoi nous serviroient-elles ces libertés si les Evêques d'un commun accord n'en vouloient faire aucun usage ? ne pouvant pas vous passer d'eux pour l'attachement pratique à nos maximes, vous devez vous en rapporter à eux pour leur maintien speculatif : car tous les appels comme d'abus n'empêcheroient pas par exemple, qu'un décret apostolique contraire dans la forme à nos libertés, n'assujettit les consciences des fidéles, si le Corps épiscopal le recevoit ; ou bien vous feriez d'une Nation catholique une secte de Presbitériens : avez-vous empêché que le bref contre *les maximes des Saints* soit dévenu pour nous un jugement dogmatique de l'Eglise ; & si dans d'autres choses

même de discipline, les Evêques assistés de leurs fidéles coopérateurs vouloient passer par-dessus vos maximes, viendriez à bout de les en empêcher ?

Croyez-moi, rapportez-vous-en aux Evêques pour l'usage de nos maximes, & ne changez pas nos libertés en servitude ? Craignez-vous rélativement à Rome, que nos Evêques ne lui sacrifient nos quatre articles ? Vous faites justement ce qu'il faut pour leur en donner la pensée ; c'étoit une querelle sagement assoupie depuis plus de soixante & dix ans, & vous la rénouvellés : vous rappellez dans leur souvenir que Louis XIV avoit promis à Innocent XII de lui donner satisfaction sur ce point par une déclaration. Ce grand Roi s'étoit servi des quatre articles pour marquer son mécontentement passager à un Pape ; & vous vous en servez pour nous rendre odieux à tous les Papes jusqu'à la fin des siecles ; vous les indisposez

contre vous & contre nous qui protestons d'être soumis & attachés au souvérain Pontife, sans cesser de l'être inviolablement à notre Roi. De ces quatre articles le premier est aussi cher aux Evêques & à tout le Clergé qu'à vous; tout François en fait profession ouverte; mais aucun n'en fait comme vous un dogme de Foi. Cette opinion ainsi canonisée nous sépareroit de toutes les Eglises Catholiques qui, dès qu'elles en soutiennent une toute contraire, dévroient être herétiques; ce que sans doute vous n'oseriez penser. Ce sentiment n'est qu'une opinion parce que l'Eglise n'a rien décidé sur ce point, & si c'est pour nous quelque chose de plus, ainsi que l'a très bien dit M. l'Evêque de Langres, c'est parce que transmis en nous avec la vie par l'effet de notre amour pour nos Souverains & entretenu par celui de l'éducation, ce sentiment est encore un préjugé national dont aucun François ne peut ni

ne veut ſe détacher ; mais ce n'eſt point un dogme & nous n'avons pas beſoin qu'il le ſoit pour le profeſſer. Permettez-nous, Meſſieurs, de vous repréſenter qu'on vous fait aller bien loin ſans neceſſité, ſur ce point & que vous ne voyez pas où l'on vous conduit ; conſultez l'hiſtoire, elle n'eſt écrite que pour l'inſtruction des hommes. Après la conjuration des Poudres que preſque tout le monde regarde aujourd'hui en Angleterre comme une manœuvre du Miniſtre Cecile pour perdre ceux qu'il en fit accuſer, le Roi Jacques exigea un ferment de tous ſes ſujets ; on crût qu'il ne vouloit qu'aſſurer l'indépendance de ſa Couronne, mais l'objet principal étoit d'établir ſa ſuprematie : c'eſt là qu'on vous conduit pied à pied, ſans que vous vous en doutiez, & ſans que nôtre Monaque le veuille ou le ſçache. Vos Prédéceſſeurs plus voiſins de la conjuration vraye ou fauſſe des Poudres, étoient plus

pardonnables, quand ils se laisserent abuser par le tiers Etat rempli de Protestans aux derniers Etats généraux l'an 1614. Mais Louis XIII n'approuva pas leur conduite ; & si Louis XV est jamais bien instruit du solid & de l'importance de l'affaire, il n'approuvera pas la vôtre. A l'égard des trois autres articles, vous n'avez ni droit ni intérêt à y entrer. Que vous fait à vous & à la Nation, que le Pape soit infaillible ou non ? que vous importe qu'il ne puisse pas faire des Canons, & qu'il ait pour supérieur le Concile ? Est-ce à vous, enfans de l'Eglise, qu'il appartient de décider de ces questions ? & si les Evêques interprétoient en corps le sens de ces trois articles, comme ceux qui les ont dressés, leur en ont laissé le moyen & ouvert la voye, autant par leur conduite subséquente que par leur maniere abregée de s'énoncer ; que feriez-vous encore une fois avec vos ap-

pels comme d'abus? Parviendriez-vous à empêcher que la Doctrine qu'ils canoniseroient par leur adhésion pure & simple, ne fut canonique? Avez-vous le pouvoir de dispenser les consciences des fidéles de se soumettre à une décision que les Evêques leur annonceroient comme ue décision universelle : & lorsque vous montrez tant d'ardeur pour conserver au Concile la supériorité sur le Pape, ne vous reservez-vous pas à vous mêmes la supériorité sur le Concile : avez-vous reçu celui de Trente? N'êtes-vous pas tous les jours en contradiction avec celui de Constance dont vous faites votre *Palladium*, & que vous exaltez tant au-dessus de tous les autres? Lisez, Messieurs, les Sessions 12, 14, 17, 20, 28, 37, & 39 : disputer au Pape, quant au droit sur la doctrine une supériorité que l'on n'accorde pas dans le fait au Concile, c'est déclarer que l'on ne veut point de superieur ; il faut

pourtant une autorité dans l'Eglise pour regler la foi des fidéles. Vous n'en avez pas reçu la mission. Apprenez donc aux François à qui ils doivent s'addresser, & en qui ils doivent la reconnoître pour être bons Catholiques sans cesser d'être bons Sujets. Mais dans l'impuissance de leur désigner d'autres guides que les premiers Pasteurs, que des craintes imaginaires ne vous rendent pas suspects à vous même ces Juges nécessaires de la Doctrine & de la Foi. Que craignez-vous d'eux ? Qu'ils ne vexent quelques Prêtres : Hélas ! pour un Evêque injuste par humeur ou par intérêt, il y a cent Prêtres ou Religieux justement repréhensibles ; & dans la crainte que l'on ne fasse quelque injustice, doit-on empêcher que l'on ne rende jamais la justice ? Car avec la disposition que vous montrez à accueillir & à traiter favorablement tous les Ecclésiastiques sentenciés par les Officiaux, vous

ôtez à ceux-ci le courage de rendre des sentences, & pour un innocent que vous auriez pû sauver vous faites jouir de l'impunité cent coupables.

Que craignez-vous ? que l'on n'altére la foi ? mais de qui tenez-vous la régle de votre croyance, si ce n'est des Evêques ? Pourroient-ils vous tromper sur ce point lorsqu'ils ne pensent pas différemment du St. Siége ? Ne sçavez-vous pas, ne professez-vous pas que l'on ne peut errer lorsque l'on reste attaché au centre d'unité ? Or n'est-ce pas d'après lui & avec lui que le Corps épiscopal enseigne la doctrine contre laquelle on cherche à vous allarmer ?

Que craignez-vous donc ? que l'on n'exite du trouble ? Mais est-ce du Pasteur qui parle pour ramener les brebis au bercail, ou des mercenaires qui crient pour les en détourner, que vient le trouble dans la bergerie ? & quand un Evêque uni

de ſentiment avec le Corps Epiſcopal & toute l'Egliſe, n'éleve ſa voix & ne fait tomber l'anathême que ſur ceux qui s'éloignent de la ſainte doctrine, eſt-ce de lui ou d'eux que naiſſent le trouble & la confuſion?

Que craignez-vous? le ſcandale? Mais depuis quand paſſe-t-on pour ſcandaleux, lorſque l'on n'agit que pour ôter la pierre de ſcandale du milieu de l'Egliſe? N'eſt-ce pas au contraire à celui qui la jette que ce titre flétriſſant convient? D'ailleurs ſi vous avez été touchés du ſcandale qui pouvoit réſulter d'un refus de Sacremens, pour un refractaire qui a pû ſe ſcandaliſer mal-à-propos de ce refus, n'y a-t-il pas mille fidéles qui gémiſſent des profanations ſacrilèges? Ah! ſi vous avez cru rendre gloire à Dieu en les autoriſant, il faut convenir que perſonne ne l'a tant crucifié; mais ſi ce Sang profané crie vengeance, ne devez-vous

pas vous accuſer de tous les maux qui ont fondu depuis dix ans ſur ce Royaume?

Que craignez-vous encore? qu'il n'arrive un ſchiſme? mais le ſchiſme ne vient que de la part de ceux qui ne veulent pas ſe ſoumettre aux déciſions de l'Egliſe. D'ailleurs lorſque l'on a fait ſonner ſi haut cette crainte d'un ſchiſme, a-ton fait reflexion au petit nombre des Chrétiens qui ſe ſeroient trouvés ſeparés par le fait plutôt que par le droit, c'eſt-à-dire ſans jugement & ſans bruit? a-t-on comparé ce petit troupeau de brebis galeuſes, à la multitude des brebis ſaines, à preſque tout le Royaume? a-t-on conſideré que ces ſortes de perſonnes, les unes plus coupables par ignorance que par mauvaiſe volonté, les autres plus indociles par caprice que par conviction, ſont ſans Evêques, ſans Paſteurs, ſans Docteurs, ſans credit, ſans conſidération, ſans fortune; preſque toutes de la lie du Peuple;

presque toutes dispersées dans un grand nombre de Diocèses & noyées dans des millions de Catholiques ; presque toutes prêtes à se dissiper au moindre coup frappé de concert par les deux puissances ? C'est en les soutenant & non en les abandonnant, que l'on peut faire le schisme ; car en supposant que les Evêques ne fussent guidés que par le seul honneur que nous apellerons si on veut *entêtement*, Croit-on qu'il voulussent jamais céder à cette troupe de gens ignorans & ignorés, sans nom & sans aveu ? ne les roidiroit on pas au contraire en leur préferant cette poignée d'hommes méprisables & méprisés, ces convulsionnaires qui vivent de leurs contorsions ; ces filles perdues qui en demandant ce qu'elles apellent *le secours*, font assez connoître celui que leur cœur desire ; ces prêtres pâles & desfigurés qui ne portent pas moins leur misére que leur anathême peinte sur la phisionomie.

mais si les Evêques au lieu d'être animés par un sentiment d'honneur contre ce petit peloton de rebelles, le sont par un mouvement de Religion, comme tout doit nous le persuader, que pourroit-on espérer de la protection que l'on s'obstine à accorder à ces esprits indociles? se flatteroit on que les Evêques reculeront par crainte ou par lassitude? Il faut donc les supposer autant de prévaricateurs. Qu'espéroit-on? qu'à ces Pasteurs fermes & zelés il en succederoit d'indifferents, de lâches ou de mercenaires, cela peut arriver; mais ce ne seroit pas encore assez pour consommer le schisme. Tous ne seront pas sans doute paitris avec ce levain de coruption: il y a encore du tems à courir, avant que l'yvraye domine le bon grain. cependant supposons les tous prévaricateurs; alors le schisme ne sera pas entre les Nationaux, mais il se fera avec le S. Siege & toutes les Eglises Catholiques qui ne réformeront pas

leur jugement irréformable, pour se conformer à celui des François; & quelque mépris de zèle pour defendre les droits de la Religion, lorsqu'ils verront que les Evêques gallicans ne les défendent plus ou même qu'ils les combattent? Qu'aura-t-on gagné alors à tout ce que l'on fait aujourd'hui dans la vue d'éviter le schisme? on se trouvera separé en corps de nation du centre d'unité, pour avoir trop aprehendé que quelques membres gâtés ne s'en séparassent. Ah! Messieurs, jettez encore une fois les yeux sur la France; sortez de la Capitale & comparez cette mince troupe de gens qui n'ont ni alliance ni rang, avec tous les Grands du Royaume, le Clergé, la Noblesse, le Militaire, avec vous-mêmes & le très-grand nombre de Chrétiens attachés à la foi de leurs Evêques; voyez si en mettant à part la Réligion & en ne considérant que la politique, il est sage de balancer un moment

entre les deux partis, moyen ; si en soutenant le plus foible on ne lui donne pas des forces qu'il emploiera un jour pour vous résister : & jusqu'où en effet ne portera-t-il pas son audace ? jugeons-en par celle qu'il a déja, & par la nature de ses entreprises présentes, jugeons de ses projets ultérieurs.

Telle sera la suite fatale & inévitable de ce qui se fait aujourd'hui. Messieurs les Magistrats ne le prévoyent pas ; ils en frémiroient : leur religion nous en assure. Ils ne veulent pas le schisme, & ils le font ou du moins ils préparent les choses à une rupture infaillible. Où elle se fera de concert avec les Evêques, si Dieu permet que la France n'en ait un jour que de mauvais ; ou elle se fera malgré les vûes du Corps épiscopal, & en conséquence de l'inaction où on l'aura réduit, parce que les indociles s'accroissant, à la faveur de cette inaction & de la protection que les Magis-

[illegible] par le seul poids du nombre, la catastrophe, si l'on veut ainsi. Aucun de vous n'y sera sans doute, Messieurs, pour plus qu'à la suite d'un Evénement où vous aurez contribué par un défaut de persévérance. Mais vos noms & vos familles ne suffiront point pour rougir des reproches que la religion fera à notre mémoire. Elle dira avec vérité, que vous avez résisté aux mouvemens de votre conscience, aux lumieres de votre raison, aux avis de vos Pasteurs, aux exemples de vos Prédécesseurs, aux désirs & à la réclamation des gens de bien, pour suivre les impressions chagrines ou emportées de quelques-uns de vos Confréres, au sentiment desquels vous n'auriez pas voulu déférer dans les moindres affaires purement civiles : elle dira que pour tout changer & tout bouleverser, vous vous êtes fait de nouvelles regles & de nouvelles loix ; que vous vous êtes

laissez prendre à la distinction frivole de ce qui étoit extérieur & intérieur dans l'Eglise ; comme s'il étoit quelque chose dans le culte, excepté l'oraison mentale, qui ne tint par quelque endroit à l'extérieur : elle dira qu'à la faveur de ce sistême de nouvelle invention, vous avez attiré à votre Tribunal la connoissance des affaires purement spirituelles : elle dira que par vos Arrêts vous avez donné les pouvoirs à des Prêtres interdits, & que vous avez interdit par vos décrets des Prêtres approuvés : elle dira que vous avez ordonné les prieres de l'Eglise pour des hommes morts hors de l'Eglise : elle dira que vous avez forcé les Tabernacles, dispensé les Sacremens & fait sortir par violence & à l'aide de gens armés, J. C. de son temple, pour le donner en spectacle à l'impiété, & le livrer à la profanation des ennemis de la Foi. Elle dira que vous avez annullé des vœux

reconnus valides par vos Prédécesseurs & par vous-mêmes; que vous avez prononcé sur la Doctrine en donnant la qualification de *dangereuses & pernicieuses* à des propositions, dont plusieurs n'ont jamais été condamnées que par vous, à des propositions vrayes & même contradictoires à d'autres que l'Eglise a proscrites; & que vous avez outragé la chaire de Pierre & une suite de dix-neuf Papes qui y ont été assis, en déclarant mauvais & même impie un Institut qu'ils avoient approuvé, & que le Concile de Trente a déclaré pieux: elle dira que vous avez souffert que des femmes prostituées au Démon de l'héresie, & vraisemblablement encore à celui de l'impureté, ayent tourné en ridicule les miracles des Saints & les mystéres de la Passion: elle dira que ces jeux sacriléges se sont faits sous vos yeux, & jusques dans l'enceinte du temple de la Justice; que les cachots, dont l'hor-

reur seule fait trembler les plus scélérats, sont devenus le théâtre de ces hardies Comédiennes, & que vous n'avez pas crû ces impiétés assez notoires pour que leurs auteurs fussent privés de la participation des Sacremens. Elle dira surtout que la plûpart de vous n'ont pas eu le courage de dire ce qu'ils pensoient sur tous ces scandales, & elle vous nommera pour vous rendre plus odieux à nos Neveux, que ceux à la passion desquels vous n'avez pas osé résister.

Aux reproches que la Religion vous fera un jour, si elle se perd dans ce Royaume, permettez-nous, Messieurs, de joindre ceux que la Nation peut vous faire dans ce moment ; & pour les écouter sans émotion, persuadez-vous que ce n'est pas une affection aveugle pour les Jésuites qui nous les suggere. Vous venez de détruire ce Corps dans le moment où vous n'aviez rien à lui reprocher, & peut-être dans l'inf

tant où les François lui devoient le plus de protection par reconnoissance & par justice. Quelque estime que nous sçachions faire de nos Universités, ce n'est point les blesser que de dire qu'elles ne fournissoient point pour les Belles-lettres, ni pour les hautes Sciences, ni pour la Religion autant de Sujets distingués qu'il en est sorti de la Société des Jésuites. Parcourez le nombre de Littérateurs, de Poëtes, d'Historiens, qui ont illustré la Nation: ils ont été Jésuites ou ils ont reçu d'eux leur éducation. Comptez vos Prédicateurs par le vuide de nos chaires, ils étoient presque tous Jésuites. Passez les mers, & considérez sans partialité les services qu'ils nous ont rendus dans nos colonies. Voyez le Canada où ils couroient après les Sauvages au péril de leur vie qu'ils y ont laissée, ils ne travailloient pas moins à gagner des amis au Roi, que des ames à Dieu. Le P. Brebeuf martir de ce

double zéle & combien d'autres que je pourrois nommer y sont encore en vénération. Aussi les Anglois plus sages que nous, les retiennent-ils dans ces contrées. Allez à la Martinique, & oubliant, ainsi que l'exige l'équité, le P. la Valette dont la téméraire imprudence non moins contraire aux regles du bon sens qu'à celles de son état, mérite bien plus de pitié que de colére, demandez à ces Insulaires ce qu'ils pensent des Jésuites; ils vous diront tous, qu'ils les regrettent. Passez dans les Etats du Grand-Seigneur, vous les trouverez pleins du nom des Jésuites François & du regret de les avoir perdus. Voyez le Maduré où le P. de Lavaur seul a rendu plus de service à nos Troupes, que tous les regents de l'Université n'en rendroient à l'Etat, s'ils faisoient comme autrefois une armée de leurs Ecoliers. Retournez en Europe & parcourez les divers Etats, vous y verrez les

Souverains empressés à ramasser les débris de cette Société, & à profiter de nos pertes sans craindre qu'on les assassine, ni que leurs peuples soient corrompus par une mauvaise morale. Ni les Libelles qui ont précédé & suivi vos Arrêts, ni les Réquisitoires qui les ont préparez, ni l'extrait des Assertions qui n'avoit pas besoin de l'Instruction pastorale de M. l'Archevêque de Paris, pour tomber dans le mépris & exciter l'indignation qu'il mérite, n'ont pû empêcher ces Infortunez d'être reçus & recherchez. Revenez chez vous, Messieurs, & portez vos regards sur nos Provinces, ou que chaque Parlement vous rende un compte fidelle de ce qui se passe dans son Ressort. Vous y verrez presque tous les Colléges fermés. Les peres ne sçavent plus que faire de leurs enfans ; ceux-ci croîtront forcément sans teinture de science & de religion ; les Seminaires manquent de[illegible] pour la Théo-

logie ; & les Evêques en manqueront bientôt pour les Ordres. Ce n'a pas été sans doute votre intention ; mais tel doit être l'effet d'une révolution prise sans précaution & sans discernement. Vous comptiez sur une foule de Regents, parceque vous ne sçaviez pas de la Capitale où ces sortes de Sujets abondent : Une fâcheuse expérience vous a détrompés ; une plus fâcheuse impuissance vous chagrine : il faut pourtant que la Nation retombe dans la barbarie du neuvième siecle, & pire encore (car bientôt elle n'aura pas même des Moines) ou que vous suscitiez des hommes pour remplacer les Jesuites. Nous ne vous dirons pas de les rappeller, vous ne connoissez pas encore assez la perte que vous avez faite ; ou vous croyez l'avoir assez reparée par l'Edit que vous avez obtenu, nous ne vous ferons point appercevoir son insuffisance ni sa contradiction avec vos Arrêts ; vous nous regar-

deriez comme les apologistes de ce Corps, quand nous ne sommes que les interprêtes des besoins de la Nation. Nous nous bornerons à vous supplier de penser au moyen de remplir le grand vuide que vos Arrêts ont fait. La religion & l'honneur vous en sollicitent. La Nation vous en conjure, elle vous parle par son étonnement, & son silence est bien éloquent si vous voulez l'entendre. Parlez pour elle, tous ensemble, Magistrats municipaux, peignez à ces Messieurs la douleur publique, vos Colléges fondés depuis deux siécles & bâtis à grands frais, aujourd'hui fermés, comme le furent autrefois les académies des Calvinistes. Demandez aux Auteurs de ces pertes qu'ils veuillent bien les réparer; demandez-leur des Régens pour vos enfans, des Directeurs pour vos femmes & vos filles, des Prédicateurs pour vos villes, des Missionnaires pour vos campagnes, des Congrégations pour

votre noblesse, votre jeunesse & vos artisans ; demandez-leur des hommes qui au défaut des Jésuites inspirent la piété, favorisent la vocation du Cloître, & fournissent par-là des asiles aux enfans à charge à leur famille & conséquemment à l'Etat. Demandez-leur surtout des Prêtres qui s'occupent particulierement du soin de réunir tous les sujets du Royaume à une même creyance, d'où dépend la tranquillité publique. Joignez-vous à nos Officiers municipaux, pasteurs du second ordre, & vous Prêtres séculiers & réguliers ; vous connoissez mieux que personne les besoins de l'Eglise, la disette des ouvriers, le déréglement de l'esprit, la corruption du coeur & vous sentez que quand même vous pourriez suffire à tout dans ce moment, bientôt hors de combat par la foiblesse de l'âge ou la fatigue des travaux, vous verrez vos brebis sans pasteurs & sans pâturage. Conjurez donc nos Magistrats

de penser au moyen de perpétuer la race des Lévites qui va s'éteindre, & qui en s'éteignant laissera le champ libre aux Philosophes & aux Sectaires ; ô vous, soit de l'un soit de l'autre sexe, qui faites profession de la vie religieuse, représentez-leur que vos Monastéres vont être bien-tôt déserts. Que ceux de vous (s'il s'en trouve) qui ont goûté une satisfaction cruelle a voir détruire les Jésuites, ne rougissent pas d'avouer à présent qu'ils ne sont plus, que c'étoit chez eux que vous faisiez vos recrues annuelles. Vous trouverez peut-être ces Messieurs prévenus contre vous, & peu persuadez de votre utilité. Mais ne vous rebutez pas. Si vous aimez la Religion & l'état Religieux que vous avez embrassé, désabusez-les des préventions vulgaires que l'on a pû leur inspirer. Prouvez-leur qu'au lieu d'être un fardeau pour le Royaume, vous le soulagés au contraire d'un poids facheux ; &

qu'en vous consacrant à la religion, comme l'a dit un Auteur moderne, vous faites un vrai sacrifice à la république ; ne cessez de leur répeter que les Moines aident les familles nombreuses, en les délivrant d'un entretien ruineux, & que sans les Cloîtres beaucoup de filles restant sans époux par l'indigence de leurs parens ne feroient qu'une génération inutile ou pernicieuse. Ditez-leur enfin qu'il vaut autant vous détruire que de fixer vos Vœux à vingt-deux ou à vingt-cinq ans, parce que la ferveur n'attend pas cet âge pour se déclarer, & que le repentir en attend un autre pour se faire sentir ; de maniere que vous n'aurez ni des ames véritablement innocentes, ni des cœurs vrayement pénitens, & que l'état moyen des consciances de ceux qui se présenteroient pour entrer dans vos Cloîtres ne les peupleroit pas de sujets propres à les édifier, supposé qu'il s'en présentât à cet

ger pour le remede. Mais à vous [illegible] que [illegible] mettent ces Magistrats. [illegible]-vous vous-même ; ne vous chargez pas de l'esprit de vos anciens Confreres, ou [illegible] qu'il a [illegible] les [illegible], parce qu'ils étoient trop [illegible] à leur [illegible] on ne vous [illegible], parce que vous aurez été [illegible] aux vôtres. Je ne pousse pas plus loin ces réflexions qui fourniroient matiere à des volumes, si l'on vouloit les étendre ou les commenter.

Ce que je viens de dire aux Evêques & aux Magistrats, pourra suffire pour faire également connoitre le danger & le reméde à cette portion précieuse de la Nation françoise que la noblesse des sentimens ne distingue pas moins, que celle de l'origine : c'est sa fidélité pour le Roi, son amour pour les peuples, son zéle pour la Religion qu'elle doit uniquement consulter, non pour former des ligues & des ca-

bales

bales que la Religion réprouve, mais pour mettre en œuvre tout ce qu'elle a de crédit & d'autorité, en faveur de l'Eglise & de l'Etat qui ont toujours trouvé en elle leurs défenseurs & leurs soûtiens; pour ne pas se laisser surprendre à de vains termes & à de fausses apparences de bien public; pour ne point se prêter à des vûes perfides, à des procédés injustes qui feroient une tache à son nom & une matiere à ses regrets; pour faire entendre au Souverain, & lui persuader que secondé de sa Noblesse, il n'est rien qu'il doive craindre, rien qu'il ne puisse entreprendre, & dont il ne vienne heureusement à bout. Mais ne vous déguisez pas, Messieurs, la grandeur du péril. Nous y sommes tous intéressés. Ce qui se passe sous vos yeux depuis quelques années; le refus outrageant de reconnoître des enrégistremens faits par l'ordre du Roi;

les invectives indécentes, les poursuites juridiques, les entreprises hazardées contre deux de vos principaux Membres, officiers recommandables dont l'un est mort victime de son obéissance, & l'autre n'est pas vengé; la destruction subite d'un Corps qui passoit pour l'un des plus puissans & des mieux affermis, quoi qu'on n'ait pû l'accuser d'aucun changement dans sa doctrine, d'aucune altération dans ses moeurs, dans son zele, dans sa conduite; les établissemens les plus solides, les plus respectables tout à coup renversés, changés, abolis sans égard pour la volonté des Monarques à qui ont les devoit, sans respect pour leur mémoire; l'état de Citoyen méconnu; les droits de propriété méprisés, ceux de possession anéantis, tout cela ne vous fait-il rien appréhender pour vous, pour vos Concitoyens, pour les divers Corps de l'Etat & pour l'Etat

lui-même de la part d'une puissance qui cherche à s'étendre, & qui ne peut s'accroître que par des débris? Qu'eussent fait vos peres à votre place? laisserez-vous ébranler jusques dans leurs fondemens le Trône & l'Autel, lorsque vos généreux Ancêtres ont versé tant de sang, pour en assurer la conservation & en augmenter la gloire. Le devoir & l'intérêt vous parlent par la voix de l'honneur. Que cette voix est puissante sur des cœurs nobles! Ecoutez-là; mais ne la séparez pas de celle de la conscience; & portez aux pieds du Souverain ce que l'une & l'autre vous auront fait entendre.

En écrivant cet avis important, nous ne nous sommes pas attendus que tous ceux qui pourront le lire l'envisageroient de la même maniere; les uns le prendront pour une satire, les autres pour un Enthousiasme, d'autres pour un tocsin, &

ces derniers se raprocheront le plus du vray, dans le sens que le feu est pret à s'allumer par tout & à nous consumer, si chacun ne contribue de son côté à l'éteindre : y inviter tout le monde a été notre unique objet; jetter de l'huile sur le feu ou offenser qui que ce soit, ne fut jamais notre pensée, notre intention n'a été ni de manquer de respect à aucun corps, ni de les indisposer les uns contre les autres: nous avons écrit ce que nous pensions, comme nous le pensions & rien de plus; si nous y avons mis de la chaleur, c'est celle du zele pour la Réligion & de l'amour pour la Patrie, aucun interêt propre n'a dirigé notre main; aucune haine personnelle n'a aigri notre stile. Que ceux donc qui pourroient se reconnoître à certains traits mal achevés, les effacent, s'ils sont sages, en se réformant; & s'ils sont justes, au lieu de nous sçavoir mauvais gré d'avoir employé contre

eux les couleurs de *Rubens*, qu'ils nous remercient d'avoir imité ce grand Peintre dans ses défauts, en n'achevant pas nos portraits. A l'égard du Clergé, de la Noblesse & des Magistrats qui forment les trois principaux ordres de l'état, auxquels cet avis s'adresse plus particulierement, comme nous n'avons jamais douté de leur attachement pour la Réligion ni de leur amour pour le Roy & que leur tort (car tous en ont) vient dans les uns de l'inertie, dans les autres de l'apathie, & dans les derniers de trop d'activité, nous n'avons pas craint d'exciter les premiers, de piquer les secondes & d'exhorter les autres à modérer un feu qui en allumeroit d'autres capables de les consumer eux-mêmes. Nosseigneurs les Prélats doivent sentir que la Réligion ne tient plus qu'à un fil, qui se rompra dans leurs mains, s'ils ne joignent le zele le plus actif à la prudence la plus con-

ſommée, & l'une & l'autre à l'union la plus parfaite ; que déja la juriſdiction eccléſiaſtique leur échape ; qu'ils ſont comptables de cette autorité, non ſeulement à Jeſus-Chriſt qui la leur a confiée, mais à tous les fidéles qu'elle doit régir ; que les ames qui ſe perdront dans ce conflit des deux Puiſſances en ſe rangeant du côté de la plus agiſſante, parce qu'elles auront trouvé dans l'inertie de l'autre, dequoi douter de ſes droits, lui reprocheront un jour leur perte ; que le Prince interrogé au jour des vengeances accuſera les premiers Paſteurs de lui avoir laiſſé ignorer la verité ; que ſi l'alteration de la Réligion apporte quelque changement dans l'Etat, évenement auſſi sûr que prochain, ce même Prince n'attendra pas ce moment terrible pour ſe plaindre de ſon Clergé ; qu'il imputera ces malheurs aux Evêques, qu'il leur reprochera leur inaction & leur con-

descendance, & qu'il animera contre eux la Nation & les détestera autant qu'il les aime. Car aux embarras que des hommes plus courtisans qu'Evêques veulent épargner au Roi, il en succédera d'autres dont toute leur fausse politique ne pourra le dégager.

La haute Noblesse doit considerer qu'elle n'est grande, qu'autant que son Roi l'est; que plusieurs Réligions dans une monarchie en font autant de républiques prêtes à se soulever, si elles ont des Chefs qui les animent; prêtes à se donner un nouveau Maître si leur Chef légitime les gêne ou les contrêdit; qu'il faut donc ou s'attendre à une révolution qui confondroit tous les Etats, ou empêcher que la plus cruelle de toutes ne s'effectue; & qu'être indifferent sur ce point, c'est l'être encore plus pour soi-même & pour ses propres intérêts.

Messieurs les Magistrats doivent

